



EXPLORATION BRUNSWICK INC.

RAPPORT DE GESTION

**POUR LES PÉRIODES DE TROIS ET SIX MOIS TERMINÉES LE
30 JUIN 2023**

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ	3
RAPPORT DE GESTION	4
1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ	4
2. FAITS SAILLANTS	5
3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES	6
4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION	25
5. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT EN CAPITAL	25
6. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION	26
7. ARRANGEMENTS HORS BILAN	26
8. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS	26
9. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	27
10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES	28
11. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT	29
12. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS	29
13. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES	30
14. FACTEURS DE RISQUE	30
15. RISQUES FINANCIERS	34
16. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES	34
17. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	35
18. PERSONNE QUALIFIÉE	35
19. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS	35

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

Conseil d'administration

Robert Wares, président du conseil

Pierre Colas, administrateur

André Le Bel, administrateur

Mathieu Savard, administrateur

Amy Satov, administratrice

Jeff Hussey, administrateur

Président du conseil

Robert Wares

Président et chef de la direction

Killian Charles

Chef des opérations financières

Anthony Glavac

Auditeurs

Raymond Chabot Grant Thornton SENCRL

Agent de transfert des actions

Fiducie TSX

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion et d'analyse (le « rapport de gestion ») de la situation financière et des activités d'Exploration Brunswick inc. (« Exploration Brunswick » ou la « Société ») pour les périodes de trois et six mois terminées le 30 juin 2023 devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités d'Exploration Brunswick en date de et pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 (les « états financiers annuels »). Le rapport de gestion est destiné à s'ajouter et à être complémentaire aux états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société et aux notes afférentes au 30 juin 2023, pour les périodes de trois et six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022 (les « états financiers »).

Les états financiers ont été établis conformément à la norme comptable internationale IAS 34, Information financière intermédiaire telle qu'elle est publiée par le Bureau international des normes comptables (International Accounting Standards Board). Ils n'incluent pas toutes les informations requises dans des états financiers annuels conformes aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards ou « IFRS »).

La direction d'Exploration Brunswick (la « direction ») est responsable de la préparation des états financiers ainsi que des autres informations financières de la Société contenues dans le présent rapport de gestion. Le conseil d'administration (le « conseil ») a la responsabilité de s'assurer que la direction assume ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Pour s'acquitter de cette tâche, le conseil a nommé un comité d'audit formé uniquement d'administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre la direction afin de discuter des résultats d'exploitation et de la situation financière de la Société, avant de faire ses recommandations et de soumettre les états financiers au conseil pour que celui-ci les examine et approuve leur envoi aux actionnaires. Les informations contenues dans le rapport de gestion sont en date du 23 août 2023, la date à laquelle le conseil a approuvé les états financiers, suivant la recommandation du comité d'audit. Les valeurs monétaires figurant dans le présent rapport sont exprimées en dollars canadiens, la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la Société, sauf indication contraire. Le rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs et devrait être lu en tenant compte des facteurs de risque décrits à la rubrique intitulée « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

1. APERÇU GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ

Exploration Brunswick est une société junior d'exploration et d'évaluation canadienne inscrite à la Bourse de croissance de Toronto (« TSXV ») sous le symbole « BRW ». En date du 20 avril 2023, les actions ordinaires de la Société (les « actions ordinaires ») ont commencé à être négociées sur l'OTCQB Venture Market, un marché boursier américain exploité par OTC Markets Group Inc. de New York, sous le symbole « BRWXF ».

La Société se consacre à l'exploration préliminaire pour les métaux requis pour la décarbonation et la transition énergétique, avec un accent particulier sur le lithium. La Société vise à faire avancer rapidement un vaste portefeuille de projets d'exploration préliminaire pour le lithium en Amérique du Nord avec des propriétés au Québec, en Ontario, en Saskatchewan, au Manitoba et dans les provinces de l'Atlantique. La Société mène une exploration préliminaire pour le lithium de façon systématique, à l'aide de technologies d'exploration à la fine pointe, incluant les critères de discrimination des pegmatites, l'imagerie satellitaire et la géochimie multiélémentaire par analyseur XRF portable.

L'adresse du siège social de la Société est le 1100, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 300, Montréal (Québec), Canada.

2. FAITS SAILLANTS

2.1 SIX MOIS TERMINÉS LE 30 JUIN 2023

- Le 4 janvier 2023, la Société a annoncé que Killian Charles occuperait les fonctions de chef de la direction et président, et que Robert Wares occuperait les fonctions de président exécutif du conseil à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims en Saskatchewan et au Manitoba.
- Le 24 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement d'autres claims dans la région de la Baie-James au Québec. De plus, la Société a conclu une option visant un bloc de claims d'Entreprises minières Globex (« Globex ») qui est adjacent à ces nouveaux claims (tous les claims jalonnés et optionnés étant regroupés sous le projet « Mirage »).
- Le 22 février 2023, la Société a signé une entente d'option visant un groupe de claims (le « projet Hanson Lake »), située en Saskatchewan.
- Le 9 mars 2023, la Société a clôturé un placement privé par voie de prise ferme pour un produit brut global de 7,5 millions \$ (le « financement de mars »).
- Le 20 mars 2023, la Société a signé une entente d'option avec Eagle Plains Resources Ltd (« EPL ») afin d'acquérir des claims miniers près de Creighton (Saskatchewan), adjacents au projet Hanson Lake.
- Le 20 mars 2023, la Société a annoncé le début d'une campagne de forage de 3 000 m sur des claims à l'ouest du bloc de claims principal sur la propriété Anatacau (le « projet Anatacau Ouest »).
- Le 24 mars 2023, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire pour un produit brut global de 1,5 million \$. La clôture de la deuxième tranche de ce placement a eu lieu le 31 mars 2023, pour un produit brut de 0,6 million \$ (collectivement, les deux tranches sont désignées le « placement de mars »).
- Le 20 avril 2023, la Société a annoncé que le premier programme de forage sur le projet Anatacau Ouest avait été complété et que les sondages avaient recoupé plusieurs pegmatites à spodumène.
- Le 20 avril 2023, les actions ordinaires ont commencé à être négociées à l'OTCQB Venture Market sous le symbole « *BRWXF* ».
- Le 24 avril 2023, la Société a annoncé le début d'un programme de forage et de décapage sur plusieurs blocs de claims jalonnés et optionnés près de Hearst en Ontario (le « projet Hearst »).
- Le 11 mai 2023, la Société a annoncé le début des campagnes de prospection en Ontario et en Saskatchewan et que des travaux de prospection héliportés débiteront au Manitoba et au Québec au début du mois de juin 2023.
- Le 11 mai 2023, la Société a conclu une entente visant le règlement d'une dette (le « règlement de la dette ») avec Robert Wares, président exécutif du conseil de la Société, afin de régler une créance de 333 333 \$.
- Le 24 mai 2023, la Société a annoncé un premier lot de résultats issus de sa campagne de forage sur le projet Anatacau Ouest.
- Le 6 juin 2023, la Société a annoncé la suspension temporaire des activités d'exploration à partir des trois camps dans la région d'Eeyou Istchee Baie-James au Québec, conformément à la directive du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (« MRNF ») visant à aider à lutter contre les feux de forêt dans la province.
- Le 14 juin 2023, la Société a annoncé qu'elle a identifié un corridor majeur de gros blocs pegmatitiques contenant du spodumène sur une distance latérale de 1,7 km sur son projet Mirage.

2.2. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2023

- Le 13 juillet 2023, la Société a annoncé la découverte d'un important affleurement de pegmatite de lithium sur son projet Anatacau.
- Le 20 juillet 2023, la Société a annoncé le dernier lot de résultats issus de sa campagne de forage sur le projet Anatacau Ouest.
- Le 26 juillet 2023, la Société a annoncé que les travaux de prospection avaient repris sur le projet Mirage et le 21 août 2023, la Société a annoncé que les équipes de terrain avaient réussi à augmenter l'étendue du champ de blocs de pegmatite à spodumène et avaient découvert plusieurs affleurements de pegmatite à spodumène sur le projet.
- Le 21 août 2023, la Société a annoncé une transaction avec 1Minerals Corp. (« 1Minerals ») pour acquérir certains claims contigus au projet Mirage, ainsi qu'un autre groupe de claims d'exploration régionale pour le lithium.
- Le 21 août 2023, la Société a annoncé une transaction avec Osisko Développement Corp. (« ODEV »), dans le cadre de laquelle la Société a l'option d'acquérir une participation indivise de 75 % dans 8 claims situés dans le secteur immédiat du projet Mirage.

2.3. PERSPECTIVES

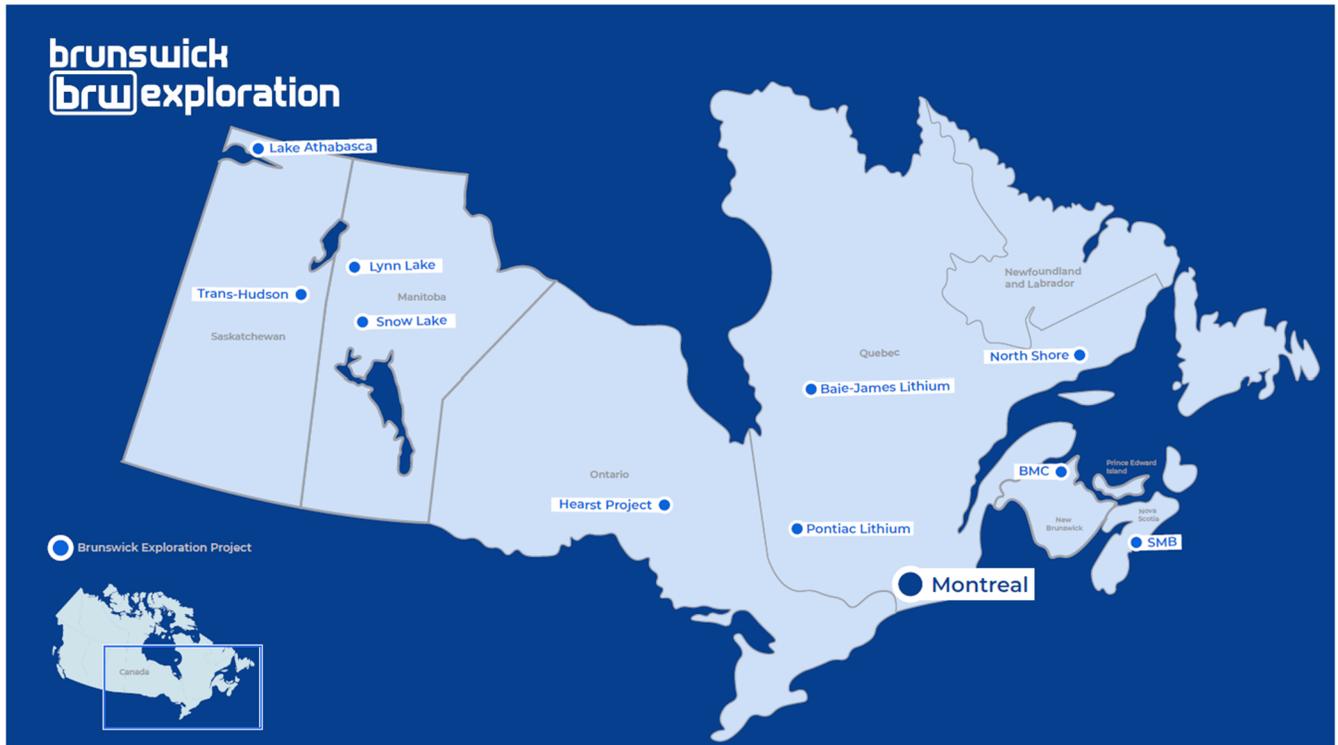
La stratégie d'exploration de la Société est axée sur le potentiel de faire des découvertes de gîtes de métaux utiles à la transition énergétique en terrains peu connus. La Société continuera de concentrer ses efforts sur des actifs de stade précoce au Canada, où les travaux d'exploration antérieurs sont minimes.

3. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

Au 15 août 2023, la Société détient des participations dans des titres miniers (directement ou dans le cadre d'ententes d'option) à travers le Canada tel qu'indiqué ci-dessous :

Province	Nombre de claims	Superficie (ha)
Québec	6 272	431 177
Ontario	150	94 598
Nouvelle-Écosse	136	117 847
Nouveau-Brunswick	10	13 737
Saskatchewan	107	125 816
Manitoba	9	65 702
Total	6 684	848 877

Figure 1 : Carte des claims d'Exploration Brunswick



Du 1^{er} janvier 2023 au 30 juin 2023, la Société a engagé les coûts suivants sur son portefeuille d'actifs d'exploration et d'évaluation :

Propriété	Solde au 1 ^{er} janvier 2023 \$	Ajouts \$	Dépréciation \$	Solde au 30 juin 2023 \$
Québec				
Droits miniers	474 841	1 066 718	-	1 541 559
Dépenses d'exploration	959 349	1 491 546	-	2 450 895
	<u>1 434 190</u>	<u>2 558 264</u>	<u>-</u>	<u>3 992 454</u>
Ontario				
Droits miniers	260 380	26 600	-	286 980
Dépenses d'exploration	430 760	414 739	-	845 499
	<u>691 140</u>	<u>441 339</u>	<u>-</u>	<u>1 132 479</u>
Terre-Neuve				
Droits miniers	86 255	(2 073)	(84 182)	-
Dépenses d'exploration	296 559	-	(296 559)	-
	<u>382 814</u>	<u>(2 073)</u>	<u>(380 741)</u>	<u>-</u>
Nouvelle-Écosse				
Droits miniers	113 620	7 115	-	120 735
Dépenses d'exploration	250 872	22 589	-	273 461
	<u>364 492</u>	<u>29 704</u>	<u>-</u>	<u>394 196</u>
Nouveau-Brunswick				
Droits miniers	6 160	17 682	-	23 842
Dépenses d'exploration	99 747	104 292	-	204 039
	<u>105 907</u>	<u>121 974</u>	<u>-</u>	<u>227 881</u>
Saskatchewan				
Droits miniers	-	125 007	-	125 007
Dépenses d'exploration	-	321 040	-	321 040
	<u>-</u>	<u>446 047</u>	<u>-</u>	<u>446 047</u>
Manitoba				
Droits miniers	14 817	31 888	-	46 705
Dépenses d'exploration	590	204 237	-	204 827
	<u>15 407</u>	<u>236 125</u>	<u>-</u>	<u>251 532</u>
Résumé				
Droits miniers	956 073	1 272 937	(84 182)	2 144 828
Dépenses d'exploration	2 037 877	2 558 443	(296 559)	4 299 761
	2 993 950	3 831 380	(380 741)	6 444 589

3.1 PORTEFEUILLE DE MINÉRAUX CRITIQUES

De décembre 2021 à juin 2023, la Société a jalonné et optionné un portefeuille de claims miniers au Canada, principalement pour y faire de l'exploration pour le lithium. Exploration Brunswick utilise actuellement l'approche en trois phases suivante pour son portefeuille de minéraux critiques :

1. Compilation et génération de cibles : Identification des zones de jalonnement en fonction des terrains géologiques, de la géochimie et de la cartographie historique favorables.
2. Tri des pegmatites : Lorsque des pegmatites de type S sont identifiées suite aux travaux de compilation, Exploration Brunswick envoie des équipes de terrain pour trier les pegmatites. Le personnel sur le terrain peut trier rapidement les cibles hautement prioritaires à l'aide de marqueurs géologiques et géochimiques clés.
3. Vérification par forage : Lorsque des pegmatites contenant du spodumène sont identifiées, Exploration Brunswick peut procéder à des vérifications de forage afin de mieux comprendre la teneur et les dimensions de la pegmatite.

Actuellement, le portefeuille de minéraux critiques d'Exploration Brunswick compte des projets en phase 1 et 2 et certains projets entreront en phase 3 durant le deuxième semestre de 2023. La Société prévoit continuer à compiler et à générer des cibles à travers le Canada.

Québec

Projet Pontiac Lithium

Le 3 mars 2022, Exploration Brunswick a annoncé le jalonnement de plusieurs blocs de claims en terrain favorable répartis dans la partie sud de la région de l'Abitibi au Québec. En tout, 618 claims (35 440 hectares) ont été acquis et sont regroupés sous le projet Pontiac Lithium. Les claims couvrent des intrusions pegmatitiques connues, qui sont les roches encaissantes du spodumène, le minerai de lithium de roche dure le plus commun et ayant la plus grande valeur commerciale. Tous les claims sont situés dans la Province géologique du Pontiac, au sud de la Faille de Cadillac-Larder Lake, et sont accessibles par la route à partir de Rouyn-Noranda, Malartic ou Val-d'Or.

Projet North Shore Lithium

Le 19 avril 2022, la Société a annoncé l'acquisition du projet North Shore Lithium (300 claims, 16 121 ha), près de Havre-Saint-Pierre au Québec. Ce groupe de claims inclut une entente d'option avec Kintavar Exploration Inc. pour leur propriété BJB. Le 12 août 2022, la Société a signé une entente d'option, sous réserve de l'approbation de la TSXV, afin d'acquérir une participation de 100 % de la propriété BJB aux conditions suivantes :

- Paiement global de 1 045 000 \$ sur la période de quatre ans :
 - Un paiement de 45 000 \$ en espèces a été versé en octobre 2022;
 - Un paiement de 100 000 \$ au premier anniversaire;
 - Un paiement de 200 000 \$ au deuxième anniversaire;
 - Un paiement de 300 000 \$ au troisième anniversaire;
 - Un paiement de 400 000 \$ au quatrième anniversaire;
 - Chaque paiement d'anniversaire sera une combinaison d'espèces et d'actions ordinaires avec un minimum de 20 % en espèces et jusqu'à un maximum de 80 % (au choix d'Exploration Brunswick). Le nombre d'actions ordinaires devant être émises est calculé en se basant sur le prix moyen pondéré en fonction du volume sur 10 jours.
- Exploration Brunswick s'engagera à effectuer les dépenses d'exploration suivantes totalisant 2,0 millions \$ sur la période de quatre ans :
 - Un montant global de 150 000 \$ au premier anniversaire;
 - Un montant global de 400 000 \$ au deuxième anniversaire;
 - Un montant global de 800 000 \$ au troisième anniversaire;
 - Un montant global de 2 000 000 \$ au quatrième anniversaire.
- Une redevance de 2 % du rendement net de fonderie (« NSR »), dont le premier 1 % pourra être racheté pour la somme de 1,0 million \$. Exploration Brunswick conservera un droit de premier refus (le « DPR ») sur la deuxième tranche de 1 %.
- Paiements d'étape supplémentaires :
 - Paiement de 250 000 \$ au dépôt d'une estimation de ressources minérales (« ERM »);
 - Paiement de 750 000 \$ au dépôt d'une évaluation économique préliminaire (« EEP »);
 - Chaque paiement d'étape sera une combinaison d'espèces et d'actions ordinaires avec un minimum de 20 % en espèces et jusqu'à un maximum de 80 %.

Les travaux sur le terrain ont commencé en juin 2022 avec le déploiement de deux équipes. À l'heure actuelle, les travaux prévus ciblent initialement les projets Pontiac et North Shore Lithium en raison des excellentes infrastructures et des pegmatites facilement accessibles. Les travaux de prospection planifiés ont été finalisés au T4-2022.

Projet James Bay Lithium

La région de la Baie-James est riche en lithium en contexte de roche dure et englobe de nombreux indices de spodumène, quatre gîtes avec des ressources définies (Whabouchi de Nemaska Lithium, Rose de Critical Elements, Cyr d'Allkem et Moblan de Sayona), ainsi que de plus récentes découvertes comme Corvette de Patriot Battery Metals.

Le 14 juin 2022, la Société a annoncé l'acquisition d'autres champs de pegmatites dans la région de la Baie-James au Québec. En tout, environ 810 claims (42 892 hectares) ont été jalonnés et sont regroupés sous le projet James Bay Lithium. Tous les claims sont situés à moins de 45 km du réseau routier de la Baie-James.

Le 2 décembre 2022, la Société a signé une entente d'option avec Exploration Midland inc. (l'option Midland) afin d'acquérir une participation maximale de 85 % dans des minéralisations potentielles de type lithium-césium-tantale (« LCT ») sur les propriétés Midland, situées dans la région de la Baie-James au Québec. Les propriétés Midland sont adjacentes au projet Corvette de Patriot Battery Metals.

Ces propriétés regroupent un total de 514 claims (26 290 ha). La première option permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation initiale de 50 % dans le potentiel en minéraux rares des propriétés (à l'exclusion des métaux de base et précieux) en contrepartie de paiements totalisant 0,5 million \$ en espèces et en actions ordinaires sur une période de trois ans selon les modalités suivantes :

- Un paiement initial de 25 000 \$ en espèces et 62 500 actions ordinaires (juste valeur de 25 000 \$) a été versé en décembre 2022;
- Un paiement de 100 000 \$, la moitié en actions ordinaires, le ou avant le premier anniversaire;
- Un paiement de 140 000 \$, la moitié en actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un paiement de 210 000 \$ en actions ordinaires, le ou avant le troisième anniversaire;

Afin d'exercer la première option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 1,5 million \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un engagement ferme de 0,3 million \$ en espèces, le ou avant le premier anniversaire;
- Un montant global de 0,6 million \$ le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un montant global de 1,5 million \$, le ou avant le troisième anniversaire.

La deuxième option permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation additionnelle de 35 % dans ces propriétés en contrepartie de paiements totalisant 0,2 million \$ en espèces ou en actions ordinaires sur une période 2 ans suivant l'exercice de la première option selon les conditions suivantes :

- Un montant de 0,1 million \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix d'Exploration Brunswick, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant de 0,1 million \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au choix d'Exploration Brunswick, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Afin d'exercer la deuxième option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 2,0 millions \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1,0 million \$, le ou avant le premier anniversaire de l'exercice de la première option;
- Un montant global de 2,0 millions \$, le ou avant le deuxième anniversaire de l'exercice de la première option.

Les actions ordinaires qui seront émises par la Société en contrepartie de cette entente d'option seront soumises à une valeur minimale de 0,24 \$ par action ordinaire, sans valeur maximale. À la signature de la deuxième option, Exploration Brunswick conservera un DPR à l'égard de la participation de 15 % de Midland.

Propriétés Anatacau et PLEX

Le 28 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente d'option (l'« option Anatacau ») avec Osisko Baie-James S.E.N.C. (« Osisko BJ »), une société affiliée d'ODEV, en vue d'acquérir une participation de 90 % dans la propriété Anatacau. La propriété Anatacau comprend un total de 704 claims (37 058 ha). Cette propriété est accessible à longueur d'année et est située près du Km 381 de l'autoroute Billy Diamond (anciennement route de la Baie James), un camp géré par la Société de développement de la Baie-James. Le bloc ouest de cette propriété est immédiatement adjacent au gîte de James Bay Lithium détenu par Allkem, qui englobe des ressources minérales indiquées de 40,3 Mt à une teneur de 1,4 % Li_2O et des réserves minérales de 37,2 Mt à une teneur de 1,3 % Li_2O (pour de plus amples détails, veuillez consulter l'étude de faisabilité d'Allkem en date du 21 décembre 2021). Des forages effectués en 2018 ont recoupé des pegmatites à spodumène près de la limite de la propriété Anatacau (MRNQ, rapport statutaire GM 71028).

Le 5 décembre 2022, Exploration Brunswick a annoncé qu'elle avait bonifié l'option Anatacau (l'« entente d'option bonifiée ») afin d'acquérir également une participation de 90 % dans le projet PLEX situé le long de la même zone de faille qui encaisse le projet Corvette de Patriot Battery Metals Inc. pour le lithium. Le projet PLEX comprend 375 claims (19 175 ha). La propriété est accessible à longueur d'année et est située près de la route Transtaïga, qui permet d'accéder au complexe hydroélectrique La Grande-4. Ce projet se trouve à environ 75 km à l'ouest du projet Corvette, le long de la zone de cisaillement La Grande qui englobe en totalité le couloir riche en lithium de Corvette. Des travaux de compilation effectués par la Société ont permis d'identifier plus d'une centaine d'affleurements pegmatitiques individuels et de nombreux dykes de pegmatite sur ce projet de longueur variable, dont un dyke de pegmatite d'une étendue latérale de 1,7 km. Ce dernier a été recoupé dans de multiples sondages lors de travaux d'exploration pour l'or réalisés entre 2007 et 2014, mais n'a été décrit que de façon superficielle dans les journaux de sondage et n'a pas été analysé pour la minéralisation de type LCT; la plus longue intersection de pegmatite en forage mesurait 103 m de longueur (rapports statutaires GM 63465 et GM 68914 du MRNF).

Historiquement, les propriétés Anatacau et PLEX n'ont jamais été explorées pour la minéralisation en lithium. Les archives publiques du gouvernement du Québec indiquent toutefois la présence de trois affleurements de pegmatite à spodumène sur le bloc principal de cette propriété (la « propriété Anatacau »), dont un situé à environ 22 km à l'est-sud-est du gîte de lithium James Bay.

L'entente d'option bonifiée a été signée le 1^{er} mars 2023 et approuvée par la TSXV le 14 juin 2023 (la « date d'effet »). L'entente d'option bonifiée permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation de 90 % dans le projet PLEX en contrepartie de 8 000 000 actions ordinaires sur une période de deux ans suivant la clôture de cette entente d'option selon les conditions suivantes :

- Un paiement initial de 1 000 000 actions ordinaires (juste valeur de 790 000 \$) a été complété en juin 2023;
- Une tranche de 3 000 000 actions ordinaires, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Une tranche de 4 000 000 actions ordinaires, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer cette option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 6,0 millions \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 1,0 million \$ avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 2,0 millions \$ avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 4,0 millions \$ avant le troisième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 6,0 millions \$ avant le quatrième anniversaire de la date d'effet.

Exploration Brunswick conserve un DPR à l'égard de la participation de 10 % d'Osisko BJ. De plus, Osisko BJ n'est pas tenue de financer sa part au prorata du budget d'exploration jusqu'à la construction d'une mine.

En mars 2023, la Société a annoncé le début d'un premier programme de forage sur le projet Anatacau Ouest, qui visait l'extension potentielle vers l'est du gîte de lithium James Bay détenu par Allkem, dans un secteur qui n'avait pas encore fait l'objet de vérifications par forage.

Le 20 avril 2023, Exploration Brunswick a annoncé que ce premier programme de forage avait été complété et qu'un total de 3 712 m (18 sondages) avait été foré sur le projet Anatacau Ouest. Les travaux de forage réalisés jusqu'à maintenant ont permis d'identifier plusieurs pegmatites à spodumène, dont deux qui présentent une étendue latérale de plus de 250 m.

Le 24 mai 2023 et le 20 juillet 2023, la Société a annoncé les résultats de cette campagne de forage (voir le tableau 1). Au total, 17 des 18 sondages ont recoupé des pegmatites et, fait important à noter, les pegmatites restent ouvertes en profondeur avec un potentiel pour de nouvelles pegmatites plus au sud et vers l'est.

Meilleurs résultats de forage :

- 26,5 m à 1,51 % Li_2O dans le sondage AW-23-01;
- 9,9 m à 1,03 % Li_2O dans le sondage AW-23-10;
- 10,1 m à 1,06 % Li_2O incluant 4,9 m à 1,63 % Li_2O et 12,6 m à 1,12 % Li_2O dans le sondage AW-23-14;
- 25,1 m à 1,00 % Li_2O dans le sondage AW-23-17, incluant 18,1 m à 1,37 % Li_2O ;
- 18,2 m à 1,31 % Li_2O dans le sondage AW-23-18;
- 18,2 m à 1,33 % Li_2O incluant 9,5 m à 1,74 % Li_2O et 3,5 m à 2,11 % Li_2O dans le sondage AW-23-05.

À la suite des travaux de forage réalisés jusqu'à maintenant, Exploration Brunswick croit avoir recoupé au moins deux pegmatites à spodumène distinctes et continues. Toutes les pegmatites sont orientées au nord-nord-est, forment un patron en échelon avec un espacement serré et sont fortement inclinées vers l'ouest. Les pegmatites sont encaissées dans des roches métasédimentaires le long d'un couloir de déformation est-ouest, dans un contexte similaire au gîte de lithium voisin James Bay d'Allkem.

Les travaux de forage ciblaient initialement la minéralisation près de la surface, ainsi les pegmatites ont été vérifiées par forage jusqu'à une profondeur verticale maximale de 137 m seulement. Elles restent ouvertes en profondeur. De plus, il existe un potentiel de répétition de nouvelles pegmatites plus au sud et vers l'est.

La minéralisation en lithium se compose principalement de spodumène avec un peu de lépidolite. Les cristaux de spodumène sont généralement bien formés, de taille décimétrique (jusqu'à 10 cm) et de couleur blanche à gris pâle. Fait important à noter, la teneur montre une forte corrélation avec le pourcentage de spodumène visuellement identifié dans les carottes de forage, ce qui permet à la Société d'évaluer rapidement le potentiel en lithium des intervalles minéralisés recoupés en forage d'exploration.

Tableau 1 : Intervalles minéralisés issus de la campagne de forage de l'hiver 2023 à Anatacau Ouest

Sondage	De (m)	À (m)	Intervalle (m)	Li ₂ O (%)
AW-23-01	8,6	12,8	4,2	0,21
	30,6	57,1	26,5	1,51
AW-23-02	29,6	37,2	7,6	0,69
AW-23-03	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-04 <i>incl.</i>	31,3	34,0	2,7	0,92
	32,3	33,0	0,7	1,73
AW-23-05 <i>incl.</i> <i>incl.</i> <i>incl.</i> <i>incl.</i> <i>et</i>	59,7	64,3	4,6	0,55
	83,7	89,3	5,6	0,64
	93,3	100,9	7,6	1,13
	93,3	98,3	5,0	1,57
	179,0	197,1	18,2	1,33
	179,0	188,4	9,5	1,74
184,9	188,4	3,5	2,11	
189,9	195,5	5,6	1,19	
AW-23-06 <i>incl.</i> <i>et</i>	154,5	164,9	10,4	0,57
	156,5	157,5	1,0	1,29
	161,5	164,1	2,6	1,55
AW-23-07	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-08	31,1	32,1	1,0	0,52
AW-23-09	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-10 <i>incl.</i>	44,7	47,0	2,3	1,09
	54,2	57,1	2,9	0,45
	63,0	72,9	9,9	1,03
	66,0	70,0	4,0	1,30
AW-23-11	170,2	172,5	2,3	0,13
AW-23-12	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-13	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-14 <i>incl.</i>	16,9	17,9	1,0	1,04
	117,2	127,3	10,1	1,06
	121,1	126,0	4,9	1,63
	161,6	174,2	12,6	1,12
AW-23-15	<i>Aucun intervalle significatif</i>			
AW-23-16 <i>incl.</i> <i>incl.</i>	43,7	47,2	3,5	1,07
	43,7	45,7	2,0	1,34
	148,0	150,0	2,0	0,63
	149,0	149,4	0,4	1,19
AW-23-17 <i>incl.</i> <i>incl.</i>	35,8	68,1	32,4	0,79
	42,5	67,6	25,1	1,00
	42,5	60,6	18,1	1,37
AW-23-18 <i>incl.</i> <i>et</i>	10,2	28,4	18,2	1,31
	15,4	28,4	13,0	1,41
	10,2	13,5	3,3	1,67

Remarque : Toutes les carottes de forage sont de calibre NQ et tous les intervalles sont présentés en longueur dans l'axe de forage. L'épaisseur réelle des intervalles n'est pas confirmée mais est estimée à environ 70 % de l'épaisseur apparente. Les intervalles significatifs présentent des teneurs de plus de 0,1 % Li₂O.

Figure 1 : Vue en plan des sondages forés à Anatacau Ouest

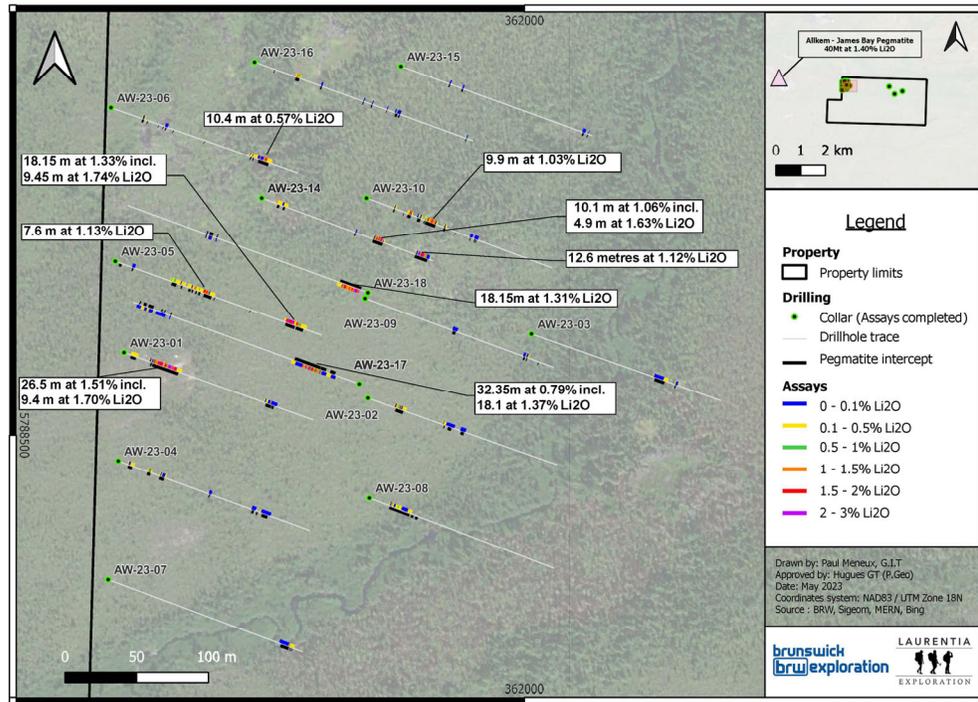


Tableau 2 : Localisation des sondages de l'hiver 2023

Sondage	Profondeur Total (m)	Azimut (°)	Pendage (°)	Estant	Nordant	Élévation (m)
AW-23-01	198	109,7	-45	361721	5788558	200
AW-23-02	198	109,5	-45	361891	5788526	201
AW-23-03	198	109,5	-45	362005	5788571	200
AW-23-04	201	110	-45	361717	5788482	198
AW-23-05	216	109,8	-45	361715	5788622	200
AW-23-06	195	110	-45	361712	5788729	200
AW-23-07	204	110,3	-45	361710	5788399	200
AW-23-08	195	110,9	-45	361892	5788456	200
AW-23-09	198	110,2	-45	361889	5788596	200
AW-23-10	195	110,6	-45	361890	5788666	200
AW-23-11	198	109,8	-45	363832	5788240	221
AW-23-12	195	109,7	-45	363614	5788543	205
AW-23-13	201	110	-45	364149	5788353	200
AW-23-14	180	110,1	-45	361817	5788666	200
AW-23-15	201	110	-45	361914	5788758	200
AW-23-16	229	110	-45	361812	5788761	200
AW-23-17	237	290	-45	361885	5788536	200
AW-23-18	252	290	-45	681891	5788600	200

Le programme de forage comprenait initialement une série de deux sections espacées d'environ 150 m l'une de l'autre. Cinq sondages ont été forés sur chacune des sections (selon un espacement d'environ 75 à 100 m). Deux sondages entrecroisés (en ciseaux) ont aussi été forés afin de confirmer la géométrie des dykes de pegmatite. La largeur des pegmatites et de la minéralisation est plus importante au centre de chaque section et atteint jusqu'à 32,9 m de largeur montrant une minéralisation visible avec jusqu'à 20 % de spodumène. Trois sondages additionnels ciblaient des pegmatites qui avaient été identifiées par imagerie satellitaire environ 3 km vers l'est. Des pegmatites fortement altérées ont été recoupées dans deux sondages, avec des traces de minéralisation en spodumène.

Selon les résultats de la campagne de prospection de l'été 2023 et lorsque les restrictions en lien avec les feux de forêt auront été levées, Exploration Brunswick évaluera les prochaines étapes appropriées sur le projet Anatacau Ouest.

Projet Mirage

Le 24 janvier 2023, la Société a annoncé le projet Mirage, découlant du jalonnement de claims additionnels dans la région de la Baie-James au Québec, dans un secteur très favorable pour les pegmatites LCT, ainsi que l'entente d'option avec Globex qui est adjacente à ces nouveaux claims.

Le projet Mirage est constitué de 198 claims (superficie de 8 884 ha) et est situé à environ 40 km au sud de la route Transtaïga dans la région de la Baie-James. Des discussions très éclairantes avec un géologue qui a travaillé dans la région il y a près de 25 ans, en exploration aurifère, a mené au jalonnement des claims d'Exploration Brunswick, puisque ce dernier a témoigné de la présence de plusieurs blocs glaciaires anguleux de pegmatite montrant des cristaux de spodumène décimétriques bien définis, situés à l'extrémité sud-ouest des claims nouvellement jalonnés. Le plus gros bloc observé mesurait 8 m par 4 m par 3 m. Des cristaux de spodumène gris pâle ont été identifiés et confirmés à la suite de tests à la flamme pour le lithium. La grande taille des blocs, leur quantité et leur nature anguleuse indiquent une source proximale.

Par ailleurs, des travaux de compilation indiquent que l'on trouve, sur l'ensemble du groupe de claims, des anomalies lithogéochimiques en lithium, avec des valeurs de plus de 100 ppm Li dans des basaltes altérés (base de données SIGÉOM du gouvernement du Québec), suggérant une altération locale occasionnée par la circulation de fluides riches en lithium. Aucune exploration pour le lithium n'a eu lieu dans ce secteur, et le groupe de claims est situé en majorité en amont glaciaire des blocs glaciaires. La présence de blocs anguleux de bonne taille contenant du spodumène sur le projet, combinée à des anomalies géochimiques de lithium, suggère la présence de pegmatites LCT localement.

Le projet Mirage inclut une option sur le bloc de claims « *Lac Escalé* » de Globex. L'option permet à Exploration Brunswick d'acquérir une participation de 100 % dans la propriété Lac Escalé en contrepartie de paiements totalisant 0,5 million \$, la moitié en espèces et l'autre moitié en actions ordinaires (au prix minimum de 0,45 \$ par action ordinaire), sur une période de trois ans, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 50 000 \$ a été effectué en février 2023, 25 000 \$ en espèces et 25 000 \$ en actions ordinaires (41 667 actions ordinaires);
- Un paiement de 25 000 \$ a été effectué en juin 2023, 12 500 \$ en espèces et 12 500 \$ en actions ordinaires (14 824 actions ordinaires);
- Un paiement de 125 000 \$, le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 100 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un paiement de 200 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet.

Afin d'exercer cette option, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 1,0 million \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 0,1 million \$ le ou avant le premier anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 0,3 million \$ le ou avant le deuxième anniversaire de la date d'effet;
- Un montant global de 1,0 million \$ le ou avant le troisième anniversaire de la date d'effet.

Suivant l'entière réalisation de cette entente d'option, Exploration Brunswick conclura une entente de redevances accordant à Globex une redevance brute sur les métaux (*Gross Metal Royalty* ou « GMR ») de 3 %, dont 1 % de la redevance GMR pourra être racheté par Exploration Brunswick pour la somme de 1,0 million \$, résultant en une redevance GMR nette de 2 %. Cette redevance s'appliquera aussi à tout titre minier nouvellement jalonné par l'une ou l'autre des parties dans un rayon de 1 km du périmètre actuel des claims. À la première date entre le cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur de cette entente de redevances ou 5 ans après avoir engagé des dépenses totalisant 4,0 millions \$, Exploration Brunswick commencera à verser à Globex une avance annuelle de 0,1 million \$ de redevances, déductible de la redevance de production éventuelle.

Par ailleurs, le 11 février 2023, Exploration Brunswick a acheté auprès d'un individu des claims situés près du projet Mirage pour la somme de 5 000 \$ en espèces et l'émission de 12 500 actions ordinaires (valeur de 11 125 \$).

En juin 2023, Exploration Brunswick a entrepris une campagne de prospection assistée par hélicoptère (la « campagne de prospection ») à partir de deux camps centraux : le camp Wabamisk, situé près des projets Anatacau et Anatacau Ouest, et le camp PLEX, situé près des projets PLEX et Mythril. Un camp de base plus petit accessible par les airs a aussi été établi près du projet Mirage, situé plus à l'est du projet PLEX. Le portefeuille de la Société dans l'ensemble de la région Eeyou Istchee Baie-James englobe 250 pegmatites de type S non testées d'une étendue latérale minimum de 500 m.

Lors des travaux de prospection sur le projet Mirage, la Société a identifié un corridor majeur de gros blocs pegmatitiques contenant du spodumène sur une distance latérale de 1,7 km sur son projet Mirage. Suivant l'identification positive de plus d'une vingtaine de gros blocs contenant du spodumène, le projet Mirage est maintenant considéré prioritaire pour la Société puisque ces gros blocs bien minéralisés avec des cristaux de spodumène gris pâle restent pour l'instant inexplorés pour le lithium.

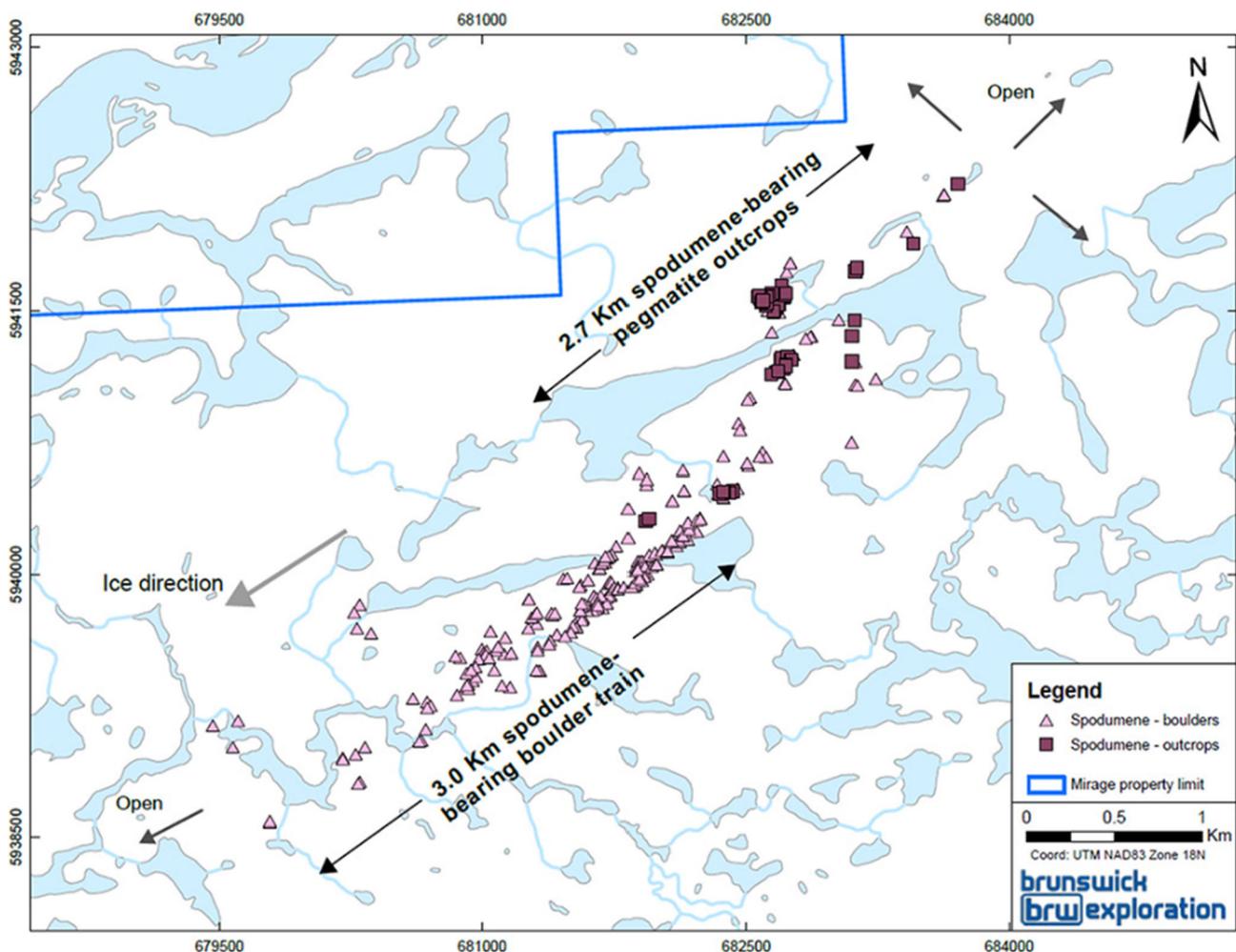
Le 6 juin 2023, la Société a temporairement suspendu ses activités d'exploration à partir de ses trois camps, conformément à une directive du MRNF interdisant l'accès en forêt sur les terres du domaine de l'État et la fermeture des chemins afin d'aider à lutter contre les feux de forêt à travers la province. Durant cette période, la Société a concentré ses efforts dans d'autres secteurs de son portefeuille qui ne sont pas actuellement touchés par les incendies de forêt.

Le 26 juillet 2023, la Société a annoncé que la prospection avait repris sur le projet Mirage et le 21 août 2023, Exploration Brunswick a annoncé que ses équipes de terrain avaient réussi à augmenter l'étendue du champ de blocs de pegmatite à spodumène et avaient découvert plusieurs affleurements de pegmatite à spodumène. Le champ de blocs annoncé antérieurement s'étend maintenant sur 3,0 km en direction nord-est et des affleurements de pegmatite bien minéralisée ont été observés le long d'un couloir de 2,7 km de longueur situé plus au nord-est. L'étendue des affleurements et du champ de blocs reste ouverte dans toutes les directions.

Faits saillants :

- Le train de dispersion de blocs à spodumène est très bien défini et s'étend maintenant sur 3,0 km selon un axe NE-SO (voir la figure 2);
- Le train de dispersion de blocs à spodumène mène directement à plusieurs affleurements de pegmatite à spodumène qui sont dispersés sur une distance supplémentaire de 2,7 km le long du même axe NE-SO, suggérant que l'orientation géologique est subparallèle à la dispersion glaciaire dans ce secteur. Au total, les blocs et les affleurements couvrent une étendue latérale de 5,5 km, qui reste ouverte.
- Jusqu'à présent, cinq importants dykes de pegmatite à spodumène ont été identifiés avec des largeurs apparentes de 25 à 80 m. L'étendue latérale de ces dykes n'est pas connue et les mesures de terrain ainsi que les données magnétiques suggèrent une complexité structurale et de possibles variations dans l'orientation de ces dykes. Par ailleurs, plusieurs dykes minéralisés plus minces ont aussi été identifiés dans le secteur;
- Une étendue de 13 km en amont glaciaire reste à vérifier par prospection et cartographie géologique et plusieurs affleurements de pegmatite rapportés (dans la base de données SIGÉOM du gouvernement du Québec) restent à examiner; aucun d'entre eux n'a été évalué auparavant pour son contenu en spodumène.

Figure 2 : Localisation des affleurements et du train de blocs contenant du spodumène



À la suite de la découverte initiale de plusieurs blocs métriques à décamétriques de pegmatite à spodumène (voir le communiqué du 14 juin 2023), Exploration Brunswick a focalisé ses efforts dans la partie sud-ouest du projet. Cette campagne de prospection initiale a permis d'identifier 9 secteurs d'affleurements minéralisés, le plus grand secteur à spodumène mesurant environ 80 m de large par 100 m de long; tous les secteurs restent ouverts latéralement (figure 2). La plupart des dykes observés sont orientés au SO-NE et suivent un grand couloir structural qui traverse le projet en suivant la direction glaciaire SO-NE, bien que certains dykes présentent des orientations variables. Au total, le champ de blocs et les affleurements couvrent une étendue latérale de 5,5 km et restent ouverts dans toutes les directions (figure 2).

Les dykes de pegmatite minéralisée identifiés jusqu'à maintenant sont pour la plupart encaissés dans des metabasaltes et des amphibolites et par conséquent, le secteur des blocs et des affleurements minéralisés sera couvert par des levés magnétiques et LiDAR aéroportés au cours des trois prochaines semaines afin de délimiter l'étendue non exposée des dykes minéralisés.

La minéralisation en lithium identifiée en affleurement est similaire à celle observée dans les blocs plus au sud-ouest et se compose de gros cristaux de spodumène gris pâle bien définis; la minéralisation varie entre 5 % et 50 % de la pegmatite. Certains affleurements présentent une minéralisation spectaculaire, avec des cristaux de spodumène atteignant des dimensions maximales de 1 m de longueur par plus de 30 cm de largeur.

Les autres secteurs du projet restent inexplorés et plusieurs autres affleurements de pegmatite, dont la présence avait été notée par des géologues du gouvernement lors de levés antérieurs, n'ont pas encore été vérifiés sur le terrain pour la présence de minéralisation en spodumène. Environ 13 km de géologie favorable en amont glaciaire des récentes découvertes n'ont pas encore été vérifiés.

Les prochaines étapes à Mirage seront axées sur la prospection continue, les levés aéroportés et le lancement d'un programme de forage. Exploration Brunswick a déposé des demandes de permis pour des travaux de forage dont l'obtention devrait être imminente et la Société débutera une campagne de forage d'au moins 4 000 m en septembre 2023. Avant d'entreprendre les travaux de forage, BRW réalisera un levé LiDAR détaillé et un levé aéromagnétique à haute résolution afin de mieux définir l'étendue des dykes de pegmatite et les cibles de forage.

Le 21 août 2023, Exploration Brunswick a annoncé une transaction avec 1Minerals pour acquérir certains claims contigus au projet Mirage, ainsi qu'un autre groupe de claims d'exploration régionale pour le lithium.

Les modalités de cette transaction sont les suivantes :

- Transaction visant à acquérir une participation de 100 % dans les claims détenus par 1Minerals.
- Paiement en espèces de 0,5 million \$ dans les 5 jours suivant l'approbation de l'entente définitive par la TSXV.
- Paiements ultérieurs de 3,0 millions \$ en espèces, en actions ordinaires ou en une combinaison des deux, au gré de la Société, à la signature de l'entente définitive selon le calendrier suivant :
 - 0,5 million \$ dans les 5 jours suivant l'approbation de l'entente définitive par la TSXV
 - 0,5 million \$ au premier anniversaire de la signature de l'entente définitive
 - 0,5 million \$ au deuxième anniversaire de la signature de l'entente définitive
 - 0,75 million \$ au troisième anniversaire de la signature de l'entente définitive
 - 0,75 million \$ au quatrième anniversaire de la signature de l'entente définitive
- Paiements d'étape en espèces, en actions ordinaires ou en une combinaison des deux, au gré de BRW, selon le calendrier suivant :
 - 0,25 million \$ suivant la publication d'une ERM
 - 0,75 million \$ suivant la publication d'une EEP
 - 1,25 million \$ suivant la publication d'une étude de faisabilité positive

- Redevance brute de 3 % sur les ventes de concentré de spodumène, dont le premier 1 % pourra être racheté pour la somme de 1,0 million \$ et le deuxième 1 % pourra être racheté pour la somme de 3,0 millions \$.

Le 21 août 2023, la Société a annoncé une transaction avec ODEV par l'entremise d'Osisko BJ, dans le cadre de laquelle la Société a l'option d'acquérir une participation indivise de 75 % dans 8 claims situés dans le secteur immédiat du projet Mirage, aux conditions suivantes :

- Transaction offrant l'option d'acquérir une participation de 75 % dans des claims détenus par Osisko BJ.
- La participation résiduelle d'Osisko BJ (25 %) sera passive jusqu'à une décision finale de construction.
- Cette option pourra être exercée en parallèle à la réalisation de l'entente d'option existante entre Exploration Brunswick et Osisko BJ couvrant l'option d'acquérir une participation de 90 % dans les projets PLEX et Anatacau.

Ontario

Projet Hearst

Le 3 octobre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait jalonné et pris des options visant le projet Hearst pour un total de 226 claims (29 805 ha). Les demandes de permis pour les programmes de forage et d'excavation de tranchées sont en traitement et des travaux de prospection sont en cours et se poursuivront au deuxième trimestre de 2023. Le groupe de claims inclut deux ententes d'option, l'entente d'option Lowther Pegmatite et l'option Lowther Régional, assorties des conditions suivantes :

Entente d'option Lowther Pegmatite :

Cette option permet à Exploration Brunswick d'acquérir d'un prospecteur une participation de 100 % dans la propriété en contrepartie de paiements totalisant 0,7 million \$ en espèces et plus de 1,0 million \$ en dépenses d'exploration sur une période de quatre ans suivant la clôture de cette entente, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 35 000 \$ en espèces, lequel a été versé en octobre 2022;
- Un paiement de 50 000 \$ en espèces et un montant global de 50 000 \$ en dépenses d'exploration, le ou avant le premier anniversaire;
- Un paiement de 150 000 \$ en espèces et un montant global de 200 000 \$ en dépenses d'exploration, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un paiement de 200 000 \$ en espèces et un montant global de 400 000 \$ en dépenses d'exploration, le ou avant le troisième anniversaire;
- Un paiement de 300 000 \$ en espèces et un montant global de 1 000 000 \$ en dépenses d'exploration, le ou avant le quatrième anniversaire.

Entente d'option Lowther Régional :

Cette option permet à Exploration Brunswick d'acquérir de Last Resort Ressources Limited (« Last Resort ») une participation de 100 % dans cette propriété en contrepartie de paiements totalisant 0,3 million \$ en espèces sur une période de deux ans suivant la clôture de cette entente, selon les conditions suivantes :

- Un paiement de 0,1 million \$ en espèces, lequel a été versé en octobre 2022;
- Un paiement de 0,1 million \$ en espèces, le ou avant le premier anniversaire;
- Un paiement de 0,1 million \$ en espèces, le ou avant le deuxième anniversaire;

La Société accordera à Last Resort une redevance de 2 % NSR sur toute la production minérale de cette propriété; la moitié de la redevance NSR pourra être rachetée par Exploration Brunswick pour la somme de 1,0 million \$. Le droit de rachat restera valide pendant une période de cinq ans suivant l'exercice de l'option. La Société conservera aussi un droit de racheter la redevance résiduelle de 1 % NSR pour la somme de 2,0 millions \$ pendant une période de deux ans suivant le rachat initial.

Le 24 avril 2023, Brunswick Exploration a annoncé qu'elle a amorcé un programme de forage et de décapage sur le projet Hearst. Un premier programme de forage au diamant de 1 000 m testera l'extension latérale et en profondeur de la pegmatite à spodumène Decoy ainsi que les pegmatites Mantis et Firefly récemment découvertes. Ces trois pegmatites évoluées affleurent en surface, ce qui permet un forage efficient et abordable à proximité d'infrastructures de soutien. Firefly et Mantis sont des pegmatites évoluées qui présentent une minéralogie et des signatures pXRF similaires à celles de la pegmatite à spodumène Decoy (la « pegmatite Decoy »), bien qu'elles ne présentent actuellement aucune minéralisation en lithium exposée en surface.

Ce programme débutera à la pegmatite Decoy. Au moins 4 sondages sont planifiés pour tester la largeur et l'étendue vers l'est de la zone à spodumène. Actuellement, la pegmatite Decoy est exposée sur une étendue latérale d'environ 65 m et atteint une largeur maximale de plus de 20 m en surface. Des cristaux décimétriques de spodumène vert pâle peuvent être identifiés sur une étendue latérale d'au moins 45 m.

Les pegmatites Firefly et Mantis ont été découvertes à l'automne 2022 et sont situées environ 2 km au sud-ouest de la pegmatite Decoy. Ces pegmatites sont exposées en surface en quatre affleurements distincts et mesurent jusqu'à 95 m par 26 m et restent ouvertes dans toutes les directions. Un programme de décapage permettra de déterminer la direction d'allongement et la largeur des pegmatites nouvellement découvertes et possiblement d'exposer des zones à spodumène. Les connaissances géologiques acquises dans le cadre du programme de décapage proposé à Firefly et Mantis permettront à la Société de rapidement planifier des travaux de forage sur ces deux cibles, s'il y a lieu.

Des travaux de prospection sur le projet Hearst plus large ont commencé à la fin du T2-2023. Le secteur le plus favorable sur le projet Hearst fait actuellement l'objet de travaux d'exploitation par des entreprises forestières, et les nouvelles routes et les affleurements qui en découlent seront très bénéfiques pour Exploration Brunswick. D'autres travaux d'exploitation forestière sont prévus en 2023 et la Société continuera de prospecter ces terrains à mesure que de nouveaux affleurements sont mis au jour. Il est important de noter que les routes et les opérations forestières planifiées devraient suivre le corridor des pegmatites évoluées qui ont été trouvées jusqu'à 8 km au sud-ouest de la pegmatite Decoy.

La Société a jalonné plus de 10 900 ha avec une quantité appréciable d'affleurements et un accès par des chemins forestiers, à près de 70 km au nord de Kenora, pour former le projet Campfire. Cette position de terrain a été ciblée en fonction des environnements géologiques privilégiés et des données historiques de sédiments de lacs. Le projet Campfire est situé au sein de la ceinture d'English River où se trouve la mine Tanco (la seule mine de lithium en production au Canada) et à près de 25 km à l'est du gîte de lithium de Separation Rapids.

Les travaux de prospection en Ontario ont débuté au projet Hearst en mai 2023 et devraient se poursuivre au projet Campfire lorsque les travaux de prospection au Manitoba et en Saskatchewan auront été complétés. Les résultats des programmes de forage et de décapage sont en cours d'évaluation.

Terre-Neuve

Le 17 mai 2022, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims dans la partie sud de Terre-Neuve, formant trois différents secteurs de projets à Terre-Neuve. Le portefeuille de propriétés englobe 1 327 claims (33 093 ha) situés près des secteurs de Port aux Basques, Hermitage et Rencontre East. Les propriétés couvrent plus d'une quarantaine de pegmatites de type S cartographiées mais qui n'ont jamais été explorées pour le lithium. Les claims ont été jalonnés en se basant sur les environnements géologiques privilégiés, les échantillons de tills et de roches du gouvernement terre-neuvien, la cartographie historique et les rapports statutaires. Ces secteurs de projets se trouvent également à proximité immédiate de la limite entre les terranes Avalon et Gander qui s'étend de Piedmont Lithium dans les Carolines, jusqu'à la région riche en étain des Cornouailles au Royaume-Uni. Les travaux de prospection ont été complétés à la fin de juillet 2022. Durant la période de six mois terminée le 30 juin 2023, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 380 741 \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.

Nouvelle-Écosse

Le 22 mars 2022, la Société a jalonné le projet du Batholite de South Mountain (le « projet SMB ») dans la partie centre-ouest de la Nouvelle-Écosse. Cette propriété est constituée de plusieurs groupes de claims totalisant 115 837 ha et est située à environ 30 km à l'ouest de Halifax. Les travaux de prospection ont débuté en T2-2022 et ont été complétés à la fin de décembre 2022.

En plus du projet SMB, la Société a acquis 60 claims (971 ha) situés près de New Ross en Nouvelle-Écosse, dans le cadre d'une entente d'acquisition avec un prospecteur local en contrepartie de paiements totalisant 15 000 \$ en espèces et 100 000 actions ordinaires. De plus, Exploration Brunswick a accordé une redevance de 2 % NSR sur ces claims dont la première moitié (1 %) de la redevance NSR peut être rachetée pour la somme de 1,0 million \$. Par ailleurs, dix claims supplémentaires (6 172 ha) ont été achetés auprès d'un autre prospecteur en contrepartie d'un paiement forfaitaire de 5 715 \$ dans le secteur New Ross. Trois claims (890 ha) ont été acquis par jalonnement sur carte près du secteur Caledonia dans l'est de la Nouvelle-Écosse.

Ces propriétés ont été stratégiquement acquises afin d'évaluer le potentiel des indices historiques découverts entre les années 1890 et 1960 montrant des valeurs anormales en lithium et en étain dans des trous de forage, des échantillons choisis et des échantillons de sols, associés à des zones de greisen et des dykes pegmatitiques. De la prospection et de l'échantillonnage de sols ont été complétés en septembre 2022. La Société évalue les prochaines étapes à venir pour son portefeuille en Nouvelle-Écosse.

Nouveau-Brunswick

Le 2 décembre 2021, la Société a jalonné plusieurs claims (6 527 ha) dans la partie centrale et le sud-est du Nouveau-Brunswick, collectivement regroupés dans les projets Caledonia et Catamaran. Les propriétés sont situées à environ 30 km au sud de Moncton et à 15 km à l'ouest de Doaktown. Le 14 mars 2022, la Société a jalonné d'autres groupes de claims totalisant 42 737 ha dans la partie centrale du Nouveau-Brunswick. Ces propriétés s'ajoutent au projet Catamaran et englobent le projet Hawkshaw situé à environ 30 km au sud-est de Plaster Rock et à 24 km au nord-ouest de Fredericton. De la prospection et un levé régional de tills ont été complétés en septembre 2022 et aucun autre travail n'est prévu pour l'instant.

Saskatchewan

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de plusieurs groupes de claims en Saskatchewan, répartis entre le projet Trans-Hudson et le projet du Lac Athabasca.

Le projet Trans-Hudson comprend 36 claims d'une superficie totale de 79 892 ha, situés autour et entre les communautés de Creighton, La Ronge et Southend dans le centre de la Saskatchewan. Ces propriétés renferment 124 pegmatites cartographiées et interprétées d'une étendue latérale entre 0,5 et 14,5 km chacune. Les pegmatites ont été jalonnées en se basant sur les environnements géologiques privilégiés, la géochimie historique et la cartographie historique. Il est important de noter qu'elles ont fait l'objet de peu ou pas d'exploration pour le lithium. L'Orogène trans-hudsonien se compose d'une série de ceintures volcaniques et métasédimentaires paléoprotérozoïques qui relient les cratons archéens du Supérieur, de Hearne-Rae et du Wyoming. Cet assemblage renferme de nombreuses unités de volcanites mafiques, volcanites felsiques, granitoïdes, gneiss, roches métasédimentaires, quartzites, marbres et pegmatites. Plusieurs pegmatites sont décrites comme étant de couleur blanche et contenant du béryl, de la tourmaline, du grenat et/ou de la muscovite, ce qui indique qu'elles sont de type S et qu'elles présentent un potentiel pour une minéralisation de type LCT. Les travaux de prospection ont commencé au début du mois de mai 2023.

Le projet du Lac Athabasca comprend 1 claim (1 386 ha), situé à environ 75 km à l'ouest d'Uranium City, près de la frontière avec l'Alberta. La propriété contient deux pegmatites cartographiées d'une longueur d'environ 1 500 mètres. Le claim a été jalonné en se basant sur les environnements géologiques privilégiés et la cartographie historique, et n'a fait l'objet d'aucune exploration antérieure pour le lithium. Des travaux de prospection devraient être entrepris vers la fin du T3-2023.

Le 22 février 2023, la Société a signé une entente d'option avec Searchlight Resources Inc. (« Searchlight ») visant le projet Hanson Lake (l'« option Hanson Lake »), situé à environ 55 km à l'ouest de Creighton en Saskatchewan, à moins de 2 km d'une route majeure. Ce projet englobe 12 claims (16 103 ha) et couvre quatre pegmatites à spodumène encaissées au sein d'un champ de pegmatites beaucoup plus vaste, dont aucune n'a été vérifiée par forage.

Le projet Hanson Lake est situé entre les lacs Hanson et Jan en Saskatchewan et est traversé par la route 106 qui relie Creighton au sud-ouest de la Saskatchewan. Le groupe de claims renferme 57 pegmatites de type S cartographiées d'une étendue latérale entre 0,5 et 2,2 km chacune. Le champ de pegmatites de Hanson Lake est connu depuis les années 1960 mais l'exploration visait son potentiel en béryllium, tantale et en autres métaux des terres rares. Le champ de pegmatites est situé au sein d'un corridor de 8 km par 3 km qui fait partie de la suite granitique-pegmatitique de Jan Lake de plus grande envergure, laquelle est présente dans tout l'assemblage. La majeure partie du projet n'a pas été cartographiée en détail et aucune des pegmatites n'a été systématiquement échantillonnée ou forée pour le lithium. Du spodumène a été observé dans quatre différentes pegmatites, dont la plus grande atteint jusqu'à 16 m de large par près de 550 m d'étendue latérale.

Le groupe de claims est situé dans l'Orogène trans-hudsonien, qui englobe des gîtes de lithium dans la région de Snow Lake au Manitoba et dans les Black Hills du Dakota du Sud. Ce groupe de claims est considéré hautement favorable pour la découverte de nouvelles pegmatites LCT.

L'option Hanson Lake permet à la Société d'acquérir une participation de 100 % dans le projet Hanson Lake de Searchlight en contrepartie de paiements totalisant 0,7 million \$ sur une période de quatre ans.

Le montant total est payable en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de la Société), sous réserve d'un minimum de 25 % en espèces, aux conditions suivantes :

- Un paiement de 35 000 \$ (8 750 \$ en espèces et l'émission de 26 040 actions ordinaires) a été complété en mars 2023;
- Un paiement de 50 000 \$, le ou avant le premier anniversaire;
- Un paiement de 150 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un paiement de 200 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire;
- Un paiement de 300 000 \$, le ou avant le quatrième anniversaire.

Afin d'exercer l'option Hanson Lake, Exploration Brunswick devra financer un montant global de 1,0 million \$ en travaux d'exploration conformément au calendrier suivant :

- Un montant global de 50 000 \$, le ou avant le premier anniversaire;
- Un montant global de 200 000 \$, le ou avant le deuxième anniversaire;
- Un montant global de 400 000 \$, le ou avant le troisième anniversaire;
- Un montant global de 1 000 000 \$, le ou avant le quatrième anniversaire;

Lorsque cette option aura été exercée, d'autres paiements d'étape sont prévus selon le calendrier suivant :

- Versement de 250 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de la Société) suivant le dépôt d'une ERM.
- Versement de 250 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de la Société) suivant le dépôt d'une EEP;

Exploration Brunswick accordera une redevance de 2 % NSR, dont la moitié (1 %) de la redevance NSR peut être rachetée par la Société pour la somme de 1,0 million \$. La deuxième moitié de la redevance NSR (1 %) peut être rachetée pour la somme de 2,0 millions \$. Si la Société rachète les deux moitiés de la redevance NSR, à titre de clarification, le groupe de claims sera jugé libre de toute redevance.

Le 20 mars 2023, la Société a signé une entente d'option avec EPL afin d'acquérir trois claims miniers additionnels situés à environ 55 km à l'ouest de Creighton (Saskatchewan), adjacents au projet Hanson Lake. Cette entente d'option permet à la Société d'acquérir une participation de 100 % dans les claims miniers d'EPL en contrepartie de paiements totalisant 70 000 \$ sur une période de deux ans. Le montant total est payable en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux, au gré d'Exploration Brunswick, selon le calendrier suivant :

- Un paiement de 25 000 \$ (versé par l'émission de 29 069 actions ordinaires en mars 2023);
- Un paiement de 20 000 \$, au premier anniversaire;
- Un paiement de 25 000 \$, au deuxième anniversaire;

Afin d'exercer cette option, Exploration Brunswick devra réaliser des travaux d'un montant de 100 000 \$ selon le calendrier suivant :

- Un montant global de 25 000 \$, le ou avant le 31 décembre 2023;
- Un montant global de 75 000 \$, le ou avant le 31 décembre 2024.

Lorsque cette option aura été exercée, d'autres paiements d'étape sont prévus selon le calendrier suivant :

- Versement de 250 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de la Société) suivant le dépôt d'une estimation de ressources;
- Versement de 250 000 \$ en espèces, en actions ordinaires ou une combinaison des deux (au gré de la Société) suivant le dépôt d'une évaluation économique préliminaire. ;
- Exploration Brunswick accordera une redevance de 2 % NSR, dont la moitié (1 %) de la redevance NSR peut être rachetée par la Société pour la somme de 1,0 million \$.

Des équipes s'affairent présentement à prospector le champ de pegmatites de Hanson Lake, un corridor de 8 km par 3 km faisant partie de la suite de granite-pegmatite de Jan Lake où la Société a mis la main sur plus de 55 pegmatites de grande envergure. À la suite des travaux de prospection à Hanson Lake, les équipes poursuivront la prospection par camion et par bateau sur les autres propriétés d'Exploration Brunswick.

La Société a aussi jalonné 48 000 ha de plus au sein des projets Trans-Hudson et Lac Athabasca. Ces claims ont été jalonnés en fonction de leur grande concentration d'affleurements, des environnements géologiques privilégiés, de la géochimie et des pegmatites interprétées et historiquement cartographiées. Ces terrains additionnels couvrent plus de 45 pegmatites d'une longueur entre 500 et 11 500 m, qui n'ont pas encore été évaluées pour le lithium. Uniquement en Saskatchewan, la Société a maintenant mis la main sur plus de 225 pegmatites de type S d'une étendue latérale minimum de 500 m.

De la prospection assistée par hélicoptère est en cours à travers la province.

Manitoba

Le 17 janvier 2023, la Société a annoncé le jalonnement de groupes de claims dans le secteur de Lynn Lake au Manitoba (le « projet Lynn Lake »). La Société a déposé trois demandes de permis d'exploration minière couvrant une superficie totale de 27 163 ha, à environ 20 km au nord-ouest de Lynn Lake, près de la frontière avec la Saskatchewan. Lynn Lake est un centre minier bien établi dans le nord du Manitoba, avec toutes les infrastructures nécessaires en place. Le projet Lynn Lake renferme neuf pegmatites cartographiées d'une étendue latérale entre 500 et 8 500 m chacune. Les claims ont été jalonnés en se basant sur les environnements géologiques privilégiés et la cartographie historique, et ont fait l'objet de peu ou pas d'exploration pour le lithium. Ce projet est situé au sein de la ceinture paléoprotérozoïque trans-hudsonienne qui s'étend jusqu'aux claims d'Exploration Brunswick en Saskatchewan.

La Société a aussi jalonné 38 000 ha de terrains supplémentaires à travers la ceinture trans-hudsonienne au Manitoba en se basant sur les environnements géologiques, la géochimie historique ainsi que la présence de pegmatites cartographiées et interprétées. Parmi ces pegmatites nouvellement acquises, une douzaine sont exposées sur une étendue latérale de 500 à 6 000 m.

Des travaux de prospection ont eu lieu à travers la province et les prochaines étapes sont en cours d'évaluation.

Durant la période de six mois terminée le 30 juin 2022, la Société a comptabilisé une charge de dépréciation de 0,8 million \$ à l'égard des coûts engagés sur cette propriété, se rapportant à des secteurs déterminés, soit parce que la Société ne prévoyait pas le renouvellement de ces claims, soit parce que la Société a décidé d'y cesser les activités d'exploration et d'évaluation, ou parce que la valeur comptable des actifs excédait leur valeur recouvrable.

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Période de trois mois terminée le 30 juin 2023 (« T2-2023 »)

La Société a subi une perte nette de 0,7 million \$ au T2-2023, comparativement à une perte nette de 1,2 million \$ pour la période de trois mois terminée le 30 juin 2022 (« T2-2022 »).

La perte nette liée aux activités poursuivies au T2-2023 a totalisé 1,0 million \$ et a diminué de 0,2 million \$ par rapport au T2-2022. Au T2-2023, la Société a connu une hausse de ses frais administratifs (0,3 million \$) en raison du plus grand nombre d'employés comparativement au T2-2022, ainsi que du niveau d'activité plus élevé. La rémunération fondée sur des actions a aussi augmenté (0,1 million \$) en raison du nombre plus important d'options d'achat d'actions acquises au T2-2023 comparativement au T2-2022. Ces augmentations ont été largement compensées par la diminution des charges de dépréciation engagées au T2-2023 (0,4 million \$) comparativement au T2-2022 (0,8 million \$).

De plus, Exploration Brunswick a réalisé un produit d'intérêt de 0,2 million \$ au T2-2023 (montant nul au T2-2022), l'augmentation résultant de la hausse des taux d'intérêt et des liquidités détenues comparativement au T2-2022. Le produit lié à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditatives au T2-2022 s'est élevé à 0,2 millions \$ (montant nul au T2-2022).

Période de six mois terminée le 30 juin 2023 (« CA-2023 »)

La Société a subi une perte nette de 1,2 million \$ au CA-2023, comparativement à une perte nette de 1,4 million \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2022 (« CA-2022 »).

La perte nette liée aux activités poursuivies au CA-2023 a totalisé 1,5 million \$ et reste à un niveau similaire à la perte enregistrée au CA-2022. Au CA-2023, la Société a connu une hausse de ses frais administratifs (0,7 million \$) en raison du plus grand nombre d'employés comparativement au CA-2022, ainsi que du niveau d'activité plus élevé. La rémunération fondée sur des actions a aussi augmenté (0,1 million \$) en raison du nombre plus important d'options d'achat d'actions acquises au CA-2023 comparativement au CA-2022. Ces augmentations ont été compensées par une diminution des charges de dépréciation engagées au CA-2023 (0,4 million \$) comparativement au CA-2022 (0,8 million \$).

De plus, Exploration Brunswick a réalisé un produit d'intérêt de 0,3 million \$ au CA-2023 (montant nul au CA-2022), l'augmentation résultant de la hausse des taux d'intérêt et la hausse des liquidités détenues comparativement au CA-2022. Le produit lié à la comptabilisation de la prime différée sur les actions accréditatives au CA-2023 s'est élevé à 0,3 million \$ (montant nul au CA-2022).

5. LIQUIDITÉS ET SOURCES DE FINANCEMENT EN CAPITAL

Au 30 juin 2023, la Société disposait d'un fonds de roulement de 13,3 millions \$ comparativement à un fonds de roulement de 7,0 millions \$ au 31 décembre 2022. La trésorerie s'élevait à 11,6 millions \$ au 30 juin 2023, comparativement à 8,1 millions \$ au 31 décembre 2022.

L'augmentation de 3,6 millions \$ de la situation de trésorerie de la Société au CA-2023 reflète les financements clôturés durant ce trimestre pour un produit net global de 8,7 millions \$. De plus, au cours du CA-2023, des bons de souscription ont été exercés, procurant à la Société un montant de 0,9 million \$. Ces entrées de trésorerie sont partiellement contrebalancées par des placements à court terme (2,8 millions \$) et des investissements dans des activités d'exploration et d'évaluation (2,1 millions \$), ainsi que des flux de trésorerie utilisés dans le cadre des activités d'exploitation (1,1 million \$).

La Société n'a pas d'historique de revenus provenant de ses activités d'exploitation. La Société n'est en production commerciale sur aucune de ses propriétés minières et, par conséquent, ne génère pas de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. La Société prévoit qu'elle aura des flux de trésorerie négatifs provenant des activités d'exploitation au cours des années à venir.

La Société a, dans le passé, financé ses activités en levant des capitaux au moyen d'émissions d'actions. Jusqu'à ce qu'Exploration Brunswick puisse générer une position de trésorerie positive afin de financer ses programmes d'exploration, la Société continuera de dépendre des marchés boursiers pour lever des capitaux, en plus d'ajuster ses dépenses, de céder des actifs et d'obtenir d'autres sources de financement autres que des capitaux propres.

La Société estime qu'elle dispose de ressources de trésorerie suffisantes et de la capacité de lever des fonds pour faire face à ses frais généraux d'exploration et d'administration et maintenir ses activités d'exploration prévues pour les 12 prochains mois. Cependant, rien ne garantit que la Société soit en mesure de maintenir un fonds de roulement suffisant à l'avenir en raison des fluctuations du marché, de l'économie et des prix des matières premières.

6. INFORMATION SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Au 23 août 2023, la Société comptait 187 976 301 actions ordinaires émises et en circulation, 9 150 000 options d'achat d'actions en circulation et 13 709 695 bons de souscription en circulation.

7. ARRANGEMENTS HORS BILAN

Au 23 août 2023, la Société n'avait aucun arrangement hors bilan.

8. OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

En mai 2022, la Société a reçu 2,3 millions \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2022. Au 30 juin 2023, cette obligation avait été complétée.

En décembre 2022, la Société a reçu 5,5 millions \$ suite à l'émission d'actions accréditives pour lesquelles la Société a renoncé aux déductions fiscales au 31 décembre 2022. Au 30 juin 2023, un montant de 3,4 millions \$ reste à engager d'ici le 31 décembre 2023.

9. RÉSUMÉ DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

L'information financière trimestrielle sélectionnée pour les huit derniers trimestres financiers est résumée ci-dessous :

(pour les trois mois terminés les)	30 juin 2023	31 mars 2023	31 décembre 2022	30 septembre 2022
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 644 821	16 504 962	8 053 328	4 287 180
Placements à court terme	2 786 019	-	-	-
Fonds de roulement	13 284 228	15 659 871	7 010 524	3 445 185
Total des actifs	21 487 273	21 013 474	11 559 119	7 931 315
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	1 495 121	577 341	1 376 649	990 205
Total des produits	-	-	-	-
(Perte nette) résultat net	(745 449)	(489 679)	(1 743 497)	(2 368 453)
(Perte nette) résultat net par action ordinaire de base et dilué(e) ⁽ⁱⁱ⁾	(0,00)	(0,00)	(0,01)	(0,02)

(pour les trois mois terminés les)	30 juin 2022	31 mars 2022	31 décembre 2021	30 septembre 2021
	\$	\$	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 952 697	801 448	1 489 286	3 210 651
Placements à court terme	-	-	-	-
Fonds de roulement	2 574 870	521 598	1 231 015	1 793 394
Total des actifs	7 988 762	5 795 556	6 288 401	6 640 209
Investissements dans les actifs d'exploration et d'évaluation ⁽ⁱ⁾	659 131	815 292	983 247	959 709
Total des produits	-	-	-	-
(Perte nette) résultat net	(1 225 314)	(214 123)	205 278	(315 356)
(Perte nette) résultat net par action ordinaire de base et dilué(e) ⁽ⁱⁱ⁾	(0,01)	(0,00)	0,00	(0,00)

(i) Incluant les paiements d'options sur les propriétés, sur la base des règlements.

(ii) La perte nette par action ordinaire est fondée sur le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de chaque période de déclaration, qui peut différer d'un trimestre à l'autre. Ainsi, la somme des montants de la perte nette trimestrielle par action ordinaire peut ne pas être égale à la perte nette par action ordinaire depuis le début de l'exercice.

Les variations de la trésorerie et du fonds de roulement de la Société sont directement impactées par le niveau des investissements consentis pour les activités d'exploration et d'évaluation, la dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation, et les financements réalisés au cours des périodes. Au cours des huit derniers trimestres, la variation de la perte d'exploitation par trimestre a été affectée par le niveau d'activité de la Société. Les variations trimestrielles significatives (augmentation ou diminution) de la perte nette au cours des huit derniers trimestres s'expliquent principalement par le moment où les revenus hors trésorerie (tels que les gains sur les ventes d'actifs et les charges de dépréciation) ont été enregistrés.

10. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux membres de la direction comprennent les administrateurs et les dirigeants de la Société. La rémunération payée ou payable aux principaux membres de la direction pour leurs services en tant qu'employés est présentée ci-dessous pour les périodes de trois et six mois terminées les 30 juin 2023 et 2022 :

	Trois mois terminés les		Six mois terminés les	
	2023	30 juin 2022	2023	30 juin 2022
	\$	\$	\$	\$
Salaires et autres avantages à court terme du personnel	95 000	65 500	188 750	131 000
Rémunération fondée sur des actions	57 136	25 714	116 000	46 169
	152 136	91 214	304 750	177 169

Débetures convertibles (les « débetures »)

Le 27 septembre 2018, la Société a réalisé un placement privé sous forme de débetures convertibles pour un produit brut de 1,0 million \$ (le « capital »), avec une date d'échéance du 1^{er} septembre 2021 (la « date d'échéance »). Ces débetures portaient intérêt à un taux de 12 %, payable semestriellement le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre de chaque année. Chaque débenture a été convertible à tout moment avant la date d'échéance, à la discrétion du souscripteur (le « souscripteur »), en actions ordinaires à un prix de conversion de 0,40 \$ par action ordinaire.

À sa discrétion et jusqu'à un maximum de trois fois avant la date d'échéance, la Société pouvait payer les intérêts courus en émettant des actions ordinaires au cours boursier à la date du paiement. Après la fin de la troisième année, la Société avait le droit de forcer la conversion de ces débetures dans le cas où les actions ordinaires sont négociées à plus de 1,00 \$ par action ordinaire pendant plus de 10 jours consécutifs.

En septembre 2021, la Société et le souscripteur ont convenu d'un calendrier de remboursement (la « modification ») du capital et des intérêts dus à la date d'échéance. Les deux parties ont convenu que la Société remboursera le solde en trois versements annuels et aucun intérêt supplémentaire ne s'appliquera aux débetures après la date d'échéance. La Société a comptabilisé un gain de 0,1 million \$ sur la modification dans l'état des résultats pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Le premier paiement a été effectué en novembre 2021.

Le 10 novembre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente visant le règlement d'une dette afin de régler une créance de 333 333 \$ exigible en novembre 2022 en lien avec les débetures, en procédant à l'émission de 952 380 actions ordinaires à un prix d'émission réputé de 0,35 \$ par action ordinaire au souscripteur.

Le 11 mai 2023, la Société a annoncé la signature d'une entente de règlement de dette avec le souscripteur, afin de régler le montant résiduel de 333 333 \$ exigible en lien avec les débetures, en procédant à l'émission de 444 444 actions ordinaires à un prix d'émission réputé de 0,75 \$ par action ordinaire.

Autres transactions entre parties liées

Le 25 avril 2023, Exploration Brunswick a attribué des options d'achat d'actions incitatives à certains administrateurs, dirigeants, employés clés et consultants clés leur permettant d'acheter un nombre global de jusqu'à 2 250 000 actions ordinaires, lesquelles seront acquises sur une période de trois ans et auront une durée de cinq ans à un prix d'exercice de 0,83 \$ par action ordinaire.

11. DESCRIPTION DES TRANSACTIONS DE FINANCEMENT

Le 9 mars 2023, la Société a clôturé le financement de mars pour un produit brut global de 7,5 millions \$. Dans le cadre du financement de mars, la Société a vendu 8 823 530 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription conférant au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026. En contrepartie de leurs services en lien avec le financement de mars, les preneurs fermes ont reçu des commissions en espèces d'un montant global équivalant à 6 % du produit brut amassé et 264 705 bons de souscription de courtage (chacun, un « bon de souscription de courtage »). Chaque bon de souscription de courtage confèrera au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 9 mars 2026. En lien avec le financement de mars, les frais d'émission d'actions ont totalisé 0,9 million \$.

Le 24 mars 2023, la Société a clôturé la première tranche du placement de mars pour un produit brut global de 1,5 million \$, consistant en l'émission de 1 757 295 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pour une période de 36 mois suivant la date de clôture de ce financement.

La clôture de la deuxième tranche du placement de mars a eu lieu le 31 mars 2023, pour un produit brut additionnel de 0,6 million \$, consistant en l'émission de 691 177 unités au prix de 0,85 \$ par unité. Chaque unité se compose d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 1,25 \$ pendant une période de 36 mois suivant le 31 mars 2023.

En lien avec le placement de mars, Exploration Brunswick a émis 7 500 bons de souscription de rémunération (chacun, un « bon de souscription de rémunération »). Chaque bon de souscription de rémunération confère au porteur le droit d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,85 \$ à tout moment au plus tard le 24 mars 2026. En lien avec le placement de mars, les frais d'émission d'actions ont totalisé 0,1 million \$.

12. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers ont été établis conformément à la norme comptable internationale IAS 34, *Information financière intermédiaire* telle qu'elle est publiée par le Bureau international des normes comptables (*International Accounting Standards Board*). Ils n'incluent pas toutes les informations requises dans des états financiers annuels conformes aux IFRS. Les conventions comptables, les méthodes de calcul et de présentation appliquées dans les états financiers sont conformes aux conventions et aux méthodes utilisées pour l'exercice financier précédent.

Le conseil a approuvé les états financiers le 23 août 2023.

Les conventions comptables significatives d'Exploration Brunswick ainsi que les normes comptables émises mais pas encore en vigueur sont décrites en détail dans les notes aux états financiers annuels, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

13. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES

Les estimations et les hypothèses sont continuellement évaluées et sont fondées sur l'expérience historique ainsi que d'autres facteurs, y compris des attentes à propos d'événements futurs, qui sont jugés raisonnables dans les circonstances. La détermination d'estimations nécessite l'exercice du jugement basé sur diverses hypothèses ainsi que d'autres facteurs tels que l'expérience historique et les conditions économiques actuelles et prévues. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les jugements critiques dans l'application des conventions comptables de la Société sont détaillés dans les états financiers annuels, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

14. FACTEURS DE RISQUE

Un placement dans les valeurs d'actions ordinaires de la Société est assujéti à un certain nombre de risques et d'incertitudes. Un investisseur devrait porter une attention particulière aux risques décrits ci-dessous et aux autres renseignements déposés auprès des autorités canadiennes de réglementation en valeurs mobilières (www.sedar.com), avant d'investir dans des actions ordinaires de la Société. Si un ou plusieurs des risques décrits se manifestent ou si d'autres risques se matérialisent, il pourrait s'ensuivre de graves torts aux activités, aux résultats d'exploitation et à la situation financière de la Société, et les investisseurs pourraient perdre une part considérable de leur investissement.

Les facteurs de risque suivants pourraient ne pas constituer la liste définitive de tous les facteurs de risque liés à un investissement dans Exploration Brunswick ou liés à l'entreprise et aux activités d'Exploration Brunswick.

Conjoncture de l'industrie

L'exploration et le développement de gisements minéraux comportent des risques importants, et bien que les gains puissent être considérables si un gisement minéral est découvert, peu de propriétés explorées deviendront éventuellement des mines productives. Toutes les propriétés d'Exploration Brunswick sont à l'étape de l'exploration. Exploration Brunswick n'a actuellement aucune propriété en exploitation. Son succès éventuel dépendra de sa capacité de générer des revenus à partir d'une propriété en exploitation.

La découverte de gisements minéraux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la qualification professionnelle du personnel responsable de l'exploration. La viabilité commerciale d'un gisement minéral dépend d'un certain nombre de facteurs comme les caractéristiques du gisement, sa dimension, sa teneur et sa proximité aux infrastructures; les prix des métaux, qui sont hautement volatiles; la réglementation gouvernementale, y compris celle qui s'applique aux prix, aux impôts, aux redevances, au régime foncier, à l'utilisation du territoire, à l'importation et à l'exportation de minéraux et à la protection de l'environnement. Dans le cas où Exploration Brunswick désirerait exploiter commercialement une de ses propriétés, l'effet réel de ces facteurs ne peut être prédit avec exactitude, mais une combinaison de ces facteurs peut faire en sorte qu'Exploration Brunswick n'obtienne pas un rendement adéquat sur le capital investi. Les activités d'Exploration Brunswick seront assujétiées à tous les risques et à tous les dangers liés normalement à l'exploration et au développement de gisements minéraux. Les activités minières comportent généralement un haut niveau de risque, y compris des formations géologiques inhabituelles ou imprévues. Rien ne garantit que des quantités suffisantes de minéraux seront découvertes ni que l'une des propriétés d'Exploration Brunswick atteindra l'étape de la production commerciale.

Titres de propriété

Bien que la Société ait pris des mesures pour vérifier le titre de ses propriétés minières sur lesquelles elle mène actuellement des activités d'exploration et d'évaluation, conformément aux normes de l'industrie pour le stade actuel d'exploration et d'évaluation de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de la Société. Le titre de propriété peut être soumis à des accords antérieurs non enregistrés et être non conforme aux exigences réglementaires.

Questions de réglementation

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à la réglementation et à la législation des autorités gouvernementales. Ces activités peuvent être touchées à des degrés divers par les règlements gouvernementaux régissant la prospection et le développement, le contrôle des prix, les impôts, les normes du travail et la santé au travail, l'expropriation, la sécurité minière et autres sujets. L'exploration et la mise en marché sont assujetties aux différentes lois et aux différents règlements fédéraux, provinciaux ou locaux en matière de protection de l'environnement. Ces lois imposent des normes élevées à l'industrie minière relativement au contrôle du déversement des eaux usées et à la divulgation des résultats de ce contrôle aux organismes de réglementation, à la réduction et à l'élimination de certains effets des activités minières dans le sol, l'eau et l'air, à la réhabilitation progressive des propriétés minières, à la gestion des matières et des matériaux dangereux et à la réduction du risque d'accident au travail.

Le défaut de respecter les lois et règlements applicables peut entraîner des amendes ou des pénalités civiles ou pénales ou des mesures coercitives, notamment des ordonnances rendues par les autorités de réglementation ou judiciaires interdisant ou réduisant les activités ou imposant des mesures correctrices, l'installation d'équipements supplémentaires ou des mesures de redressement, dont chacune pourrait entraîner des dépenses importantes. Exploration Brunswick peut également être tenue de compenser des parties privées pour la perte ou les dommages subis en raison d'un manquement aux lois, aux règlements ou aux exigences en matière de permis. Il se peut également que les lois et règlements futurs ou une application plus rigoureuse des lois et des règlements actuels par les autorités gouvernementales puissent occasionner davantage des frais et des dépenses en immobilisations ou imposer des restrictions aux activités d'Exploration Brunswick ou la suspension de celles-ci et des retards dans l'exploration des propriétés.

Les modifications aux lois, règlements et permis actuels régissant l'exploitation et les activités des sociétés minières, ou une application plus rigoureuse de ceux-ci, pourraient avoir une incidence négative importante sur Exploration Brunswick et occasionner une augmentation des dépenses en immobilisations ou des coûts de production, ou une réduction des niveaux de production aux propriétés productrices ou encore la fermeture ou des retards dans le développement de nouvelles propriétés minières.

Concurrence

Les activités d'Exploration Brunswick sont axées sur l'exploration, l'évaluation et le développement de gisements minéraux. Il n'y a aucune assurance que les dépenses qui seront engagées par Exploration Brunswick résulteront en la découverte de quantités suffisantes de minéraux pour en justifier l'exploitation commerciale. La concurrence est grande au sein de l'industrie minière quant à la découverte et à l'acquisition de propriétés ayant un potentiel commercial. Lors de possibilités de participation dans des projets prometteurs, Exploration Brunswick sera en concurrence avec d'autres parties, dont plusieurs disposent de ressources financières plus importantes que les siennes. En cas de réussite des efforts en exploration, d'importants investissements en capital sont requis pour atteindre la production commerciale; cependant, il se pourrait qu'Exploration Brunswick ne puisse amasser les fonds nécessaires pour de tels investissements en capital.

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à des risques en matière de financement et les nouveaux financements peuvent être cause de dilution ou vente partielle d'actifs

Les activités d'Exploration Brunswick sont assujetties à des risques en matière de financement. En date du présent rapport de gestion, Exploration Brunswick n'a aucun projet en production ni aucune source de revenus. La capacité d'Exploration Brunswick d'explorer et de découvrir des projets économiquement rentables et de les mettre en valeur jusqu'à la production est grandement dépendante de sa capacité à obtenir des capitaux propres et des emprunts sur les marchés financiers. Tout projet développé par Exploration Brunswick nécessitera d'importantes dépenses en immobilisations. Pour obtenir un tel financement, Exploration Brunswick peut vendre des titres additionnels, y compris, sans s'y restreindre, des actions d'Exploration Brunswick, parfois sous forme de titres convertibles, qui pourraient entraîner une dilution substantielle de la participation en capitaux propres des actionnaires d'Exploration Brunswick. Exploration Brunswick peut également vendre une partie de sa participation dans un actif afin de lever des capitaux. Rien ne garantit qu'Exploration Brunswick sera en mesure de réunir les fonds requis pour poursuivre ses programmes d'exploration et financer le développement de n'importe quel gisement susceptible d'être rentable qui a été défini selon des conditions acceptables dans le futur, ni même que ces fonds seront disponibles. L'incapacité d'obtenir le financement nécessaire pourrait avoir une incidence défavorable importante.

Facteurs économiques liés au développement de propriétés minières

L'exploration et le développement de biens miniers sont spéculatifs et comportent un degré élevé de risque. Même si des retombées appréciables peuvent découler de la découverte d'un gisement, très peu de propriétés explorées sont exploitables sur le plan commercial et deviendront éventuellement des mines productrices. Il n'y a aucune certitude qu'une des propriétés d'exploration sera exploitable sur le plan commercial.

Si des ressources minérales existent, des dépenses substantielles seront indispensables pour confirmer l'existence de réserves minérales suffisantes à l'exploitation commerciale d'une mine et pour obtenir les approbations environnementales et les permis nécessaires pour entreprendre l'exploitation commerciale. La décision quant à la question de savoir si une propriété contient ou non un gisement minéral exploitable sur le plan commercial et devrait entrer en production dépendra des résultats des programmes d'exploration ou des études de faisabilité, ainsi que des recommandations formulées par des ingénieurs ou des géologues dûment qualifiés, ce qui requiert des dépenses considérables. Cette décision suppose l'examen et l'évaluation de nombreux facteurs importants, notamment, sans s'y limiter : (a) les coûts pour amener une mine à l'étape de la production, y compris les travaux d'exploration et de développement, la préparation d'études de faisabilité de la production et la construction d'installations de production; (b) l'accès au financement et les coûts de financement; (c) les coûts de production continus; (d) les prix des métaux; (e) les règlements et contraintes en matière de conformité environnementale (y compris les obligations environnementales découlant d'activités d'exploration historiques); et (f) le climat politique ou la réglementation et le contrôle des gouvernements. Les projets de développement sont également assujettis à la réalisation d'études d'ingénierie tirant des conclusions positives, la délivrance par les gouvernements des permis nécessaires et l'accès à un financement adéquat. Les projets de développement n'ont aucun antécédent d'exploitation sur lequel fonder les estimations des flux de trésorerie futurs.

Exploration Brunswick pourrait être tenue responsable ou subir des pertes à l'égard de certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut souscrire d'assurance pour des raisons économiques

Le domaine minier est capitalistique et assujetti à de nombreux risques et dangers, notamment la pollution environnementale, les accidents ou les déversements, les accidents de travail ou de transport, les conflits de travail, les changements apportés au cadre réglementaire, les phénomènes naturels (les conditions météorologiques difficiles, les tremblements de terre, l'écroulement d'une paroi et les effondrements) et des conditions géologiques inhabituelles ou inattendues. Ces risques et dangers

pourraient avoir une incidence sur les activités d'Exploration Brunswick. Par conséquent, plusieurs des risques et dangers susmentionnés pourraient endommager ou détruire les propriétés minières d'Exploration Brunswick ou de futures installations de traitement; causer des blessures personnelles ou le décès; une atteinte à l'environnement; des retards dans les activités d'exploration et de développement ou l'interruption ou la cessation de celles-ci; un retard ou une incapacité à obtenir les approbations nécessaires des autorités de réglementation; des coûts, des pertes financières et d'éventuelles obligations légales ainsi qu'une réaction adverse des autorités publiques. Exploration Brunswick pourrait être tenue responsable ou subir une perte relativement à certains risques et dangers contre lesquels elle n'a pas souscrit d'assurance ou ne peut en souscrire ou qu'elle peut raisonnablement choisir de ne pas souscrire pour des raisons économiques. Cette absence de couverture d'assurance pourrait occasionner des préjudices économiques importants à Exploration Brunswick.

Systèmes d'information et cybersécurité

Exploration Brunswick s'appuie sur son infrastructure informatique pour atteindre ses objectifs commerciaux. Exploration Brunswick utilise différents systèmes, réseaux, équipements et logiciels et a adopté des mesures de sécurité pour prévenir et détecter les cybermenaces. Cependant, Exploration Brunswick et les fournisseurs et vendeurs de services tiers peuvent être vulnérables aux cybermenaces, qui évoluent en termes de sophistication et aux nouvelles menaces qui émergent à un rythme accru. Des tiers non autorisés peuvent être en mesure de pénétrer la sécurité du réseau et de détourner ou de compromettre des informations confidentielles, de créer des perturbations du système ou de provoquer des fermetures d'Exploration Brunswick ou de ses contreparties. Bien qu'Exploration Brunswick n'ait subi aucune perte liée à des cyberattaques externes ou à d'autres violations de la sécurité des informations, rien ne garantit qu'il n'y aura pas de telles pertes à l'avenir. Des failles de sécurité importantes ou des défaillances du système d'Exploration Brunswick ou de ses contreparties, en particulier si une telle violation n'est pas détectée pendant un certain temps, peuvent entraîner des coûts importants, des amendes ou des poursuites judiciaires et une atteinte à la réputation. L'importance de toute violation de la cybersécurité est difficile à quantifier, mais peut dans certaines circonstances être importante et pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités d'Exploration Brunswick.

Coronavirus (COVID-19) et autres pandémies

Exploration Brunswick peut faire face à des risques liés à des épidémies ou à des éclosions de maladies transmissibles, lesquelles pourraient perturber significativement, directement ou indirectement, ses activités et avoir une incidence défavorable et importante sur son entreprise et sa situation financière.

Les activités d'Exploration Brunswick pourraient être défavorablement touchées par les effets du coronavirus ou d'autres épidémies. La mesure des effets du coronavirus sur les affaires d'Exploration Brunswick, y compris ses activités et le marché de ses titres, dépendra des développements futurs, qui sont extrêmement incertains, qui ne sont pas prévisibles à ce moment et qui comprennent la durée, la gravité et l'étendue de l'épidémie ainsi que les actions prises pour contenir ou traiter la pandémie de coronavirus. En particulier, la propagation continue du coronavirus dans le monde pourrait avoir un impact important et défavorable sur les activités d'Exploration Brunswick, incluant, sans s'y limiter, sur la santé de ses employés, la productivité de son effectif, l'augmentation de ses primes d'assurance, des restrictions sur les déplacements, la disponibilité d'experts et de personnel sectoriel, sur les opérations et les activités de tiers exploitants, et d'autres facteurs qui dépendront de l'évolution future échappant au contrôle d'Exploration Brunswick, lesquels pourraient avoir un impact important et défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Rien ne garantit que le personnel d'Exploration Brunswick ne sera pas affecté par cette pandémie et qu'ultimement, la productivité de sa main-d'œuvre soit réduite ou qu'il y ait des hausses des frais médicaux et des primes d'assurance à la suite de ces risques pour la santé.

En outre, une importante éclosion de coronavirus ou d'autres épidémies pourraient entraîner une crise sanitaire mondiale qui pourrait avoir un effet négatif sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle de la planète, résultant en une récession économique qui pourrait avoir une incidence négative sur la demande en métaux précieux et sur les perspectives d'Exploration Brunswick.

Fluctuation du cours des actions ordinaires d'Exploration Brunswick

Le cours boursier des actions ordinaires d'Exploration Brunswick est affecté par plusieurs variables qui ne sont pas directement liées à la performance d'Exploration Brunswick, notamment la vigueur de l'économie en général, la disponibilité et l'attrait d'autres placements, et l'ampleur du marché public pour la négociation des actions. L'effet de ces facteurs et d'autres sur le cours boursier des actions ordinaires d'Exploration Brunswick dans le futur ne peut être prédit.

Facteurs qui échappent au contrôle d'Exploration Brunswick

La rentabilité potentielle de propriétés minérales dépend de nombreux facteurs qui échappent au contrôle d'Exploration Brunswick. Par exemple, les prix mondiaux et les marchés des minéraux sont imprévisibles, très volatils, potentiellement sujets à des mesures de contrôle ou de fixation de la part des gouvernements et réagissent aux changements des contextes nationaux, internationaux, politiques, sociaux et économiques. Un autre facteur est que les taux de récupération des minéraux provenant du minerai extrait (en supposant que l'existence de tels gisements minéraux a été établie) peuvent varier des taux établis lors d'essais et qu'une réduction du taux de récupération nuira à la rentabilité et, possiblement, à la viabilité économique d'une propriété. La rentabilité dépend également des coûts d'exploitation, y compris les coûts de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'électricité, de conformité environnementale ou d'autres intrants de production. Ces coûts sont indépendants de la volonté d'Exploration Brunswick qui ne peut prévoir la façon dont ils fluctuent, et ces fluctuations auront des répercussions sur la rentabilité, sinon l'élimineront purement et simplement. En outre, en raison de l'incertitude économique mondiale, la disponibilité et le coût du financement pour le développement et les autres coûts deviennent de plus en plus difficiles, voire impossibles, à prévoir. Ces changements et événements peuvent avoir une incidence importante sur le rendement financier d'Exploration Brunswick et ils peuvent également avoir un impact négatif sur l'échéancier du projet.

15. RISQUES FINANCIERS

Les activités de la Société font en sorte que la Société est exposée à différents risques financiers : les risques de marché, le risque de crédit et le risque de liquidités. Le programme global de gestion du risque de la Société est axé sur le caractère imprévisible des marchés financiers et cherche à minimiser les possibilités d'effets négatifs sur la performance de la Société.

Une description des risques financiers est présentée dans les états financiers annuels, déposés sur SEDAR (www.sedar.com).

16. DÉCLARATION SUR LES CONTRÔLES INTERNES

En novembre 2007, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont exempté les émetteurs inscrits au TSXV, comme la Société, de la certification des contrôles et des procédures de divulgation de l'information ainsi que des contrôles internes de communication de l'information financière à compter du 31 décembre 2007 et par après. La Société est tenue de déposer les certificats de base. La Société ne fait aucune évaluation quant à l'établissement et au maintien des contrôles et des procédures de divulgation de l'information au sens du Règlement 52-109.

17. MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les énoncés compris dans le présent document, autres que les énoncés basés sur des faits historiques, sont considérés comme des énoncés prospectifs. Les présents énoncés comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux exprimés ou suggérés dans les énoncés prospectifs. Il existe de nombreux facteurs qui pourraient causer de tels écarts, notamment : une volatilité des prix des métaux; des fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt; des variations inattendues des conditions géologiques d'une propriété ou des données géologiques erronées; des risques environnementaux, y compris une augmentation des contraintes imposées par la réglementation; des conditions défavorables à l'extraction minière qui ne sont pas prévues; des conditions politiques défavorables et des modifications aux règlements et aux politiques des gouvernements. Même si Exploration Brunswick a cherché à reconnaître les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité sensiblement différents de ceux compris dans ces énoncés prospectifs, il peut exister d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les plans, les actions, les événements ou les résultats soient en réalité différents de ceux anticipés, estimés ou souhaités. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs s'avèrent exacts puisque les plans et résultats réels ainsi que les événements futurs pourraient être sensiblement différents de ceux anticipés dans de tels énoncés. En conséquence, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs.

18. PERSONNE QUALIFIÉE

Les renseignements scientifiques et techniques contenus dans le présent rapport de gestion relatifs aux propriétés ont été révisés et approuvés par une personne qualifiée (« PQ ») tel que défini par le *Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers* (« Règlement 43-101 »).

Pour les propriétés détenues dans la province de Québec, la PQ est François Goulet, directeur de l'exploration, Québec, et pour les propriétés détenues dans les provinces de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Saskatchewan et du Manitoba, la PQ est Charles Kodors, géo., directeur, Canada atlantique.

19. RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS

Des renseignements additionnels concernant la Société ont été déposés sur SEDAR et sont disponibles au www.sedar.com.